

Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications

formation - QUALIFICATION - emploi

DOCUMENT N°

15



**Enquête sur les nouveaux titulaires
de la carte de journaliste
1964 - 1971**

juillet 1973



CENTRE D'ÉTUDES ET
DE RECHERCHES SUR
LES QUALIFICATIONS

E
78-73

Collection Bibliothèque

15

**Enquête sur les nouveaux titulaires
de la carte de journaliste
1964 - 1971**

juillet 1973

S O M M A I R E

INTRODUCTION : MODALITES ET CHAMP DE L'ENQUETE	3
CHAPITRE I : LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES AU MOMENT DE L'OBTENTION DE LA CARTE	5
I - Les lieux d'activité des nouveaux titulaires : types et spécialités de presse	5
II - Les emplois tenus par les nouveaux titulaires	8
III - Les relations entre l'emploi des nouveaux titulaires au moment de l'obtention de leur carte et le 1er emploi dans l'entre- prise.....	12
CHAPITRE II : LES CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES NOUVEAUX TITULAIRES	21
I - La répartition par sexe et par âge	21
II - Les études et la formation	23
III - L'origine géographique : la nationalité	27
IV - L'origine socio-professionnelle	28
V - L'expérience professionnelle antérieure au journalisme	39
CHAPITRE III : LES RELATIONS ENTRE LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES ET LES CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES	45
I - Les situations professionnelles des hommes et des femmes	45
II - Les situations professionnelles et les niveaux d'études	51
CHAPITRE IV : LE ROLE DES ECOLES DE JOURNALISME	59
I - Les caractéristiques socio-culturelles des nouveaux titulaires ayant reçu une formation spécialisée au journalisme	60
II - Les situations professionnelles	64

CHAPITRE V	: LES REMUNERATIONS DES NOUVEAUX TITULAIRES69
I	- Les rémunérations moyennes selon le sexe69
II	- Les rémunérations selon la situation professionnelle70
III	- Les rémunérations moyennes selon le niveau d'études75
IV	- Les rémunérations moyennes selon l'origine socio-professionnelle75
V	- Les rémunérations mensuelles moyennes selon l'âge76
VI	- Les rémunérations mensuelles moyennes selon la formation spécialisée au journalisme76
CONCLUSION	81
ANNEXES	85
	ANNEXE I87
	ANNEXE II (questionnaire)97
	ANNEXE III101
	ANNEXE IV113
	ANNEXE V117

ENQUETE SUR LES NOUVEAUX TITULAIRES
DE LA CARTE DE JOURNALISTE
1964 - 1971

La Commission de la Carte d'identité des journalistes professionnels avait organisé en 1963 une enquête sur la profession de journaliste : un questionnaire avait été adressé à chaque journaliste avec la demande de renouvellement de carte pour 1964. Les résultats de cette première enquête générale ont été publiés par la Commission de la Carte sous forme d'une brochure éditée en 1967.

Par la suite, la Commission de la Carte a procédé chaque année, depuis 1964, à une enquête auprès des journalistes effectuant leur première demande de carte. L'exploitation de cette enquête a été confiée par la Commission de la Carte au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ). Elle fait l'objet du présent rapport.

I N T R O D U C T I O N

MODALITES ET CHAMP DE L'ENQUETE

La loi du 29 Mars 1935 stipule que la carte d'identité des journalistes ne peut être attribuée qu'à "celui qui a pour occupation principale régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une publication quotidienne ou périodique ou dans une agence française d'information, et qui en tire le principal des ressources nécessaires à son existence".

Le correspondant payé au fixe et remplissant les mêmes conditions est également considéré comme "journaliste professionnel", auquel sont, par ailleurs, assimilés les rédacteurs traducteurs, sténographes rédacteurs, rédacteurs réviseurs, reporters dessinateurs et reporters photographes.

Le décret du 17 Janvier 1936 (modifié par les décrets des 22 Juin 1949 et 2 Juin 1954), portant règlement d'administration publique, précise les conditions de délivrance de la carte d'identité des journalistes professionnels et crée la Commission de la carte, organisme paritaire chargé d'instruire les dossiers des journalistes qui font une première demande de carte ou sollicitent le renouvellement, de vérifier s'ils remplissent les conditions d'attribution légalement requises, au vu de quoi, elle délivre les cartes professionnelles, les renouvelle, ou au contraire rejette les demandes non-justifiées (1).

Depuis la fin de 1964, un questionnaire d'enquête, que l'on trouvera en annexe, doit être rempli par tous les journalistes au moment de leur première demande de carte. A la demande de la Commission de la Carte, le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) a exploité, pour les années 1964 à 1971, les questionnaires remplis par plus de 5 000 journalistes ayant obtenu effectivement, pour la première fois, leur carte de journaliste au cours de ces huit années.

De façon précise, les questionnaires transmis par la Commission de la carte au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications et exploités par celui-ci, sont au nombre de 5 141. Ils ont été recueillis de 1964 au 15 Novembre 1971 et se décomposent de la façon suivante :

(1) En cas de rejet de la demande, une procédure d'appel est prévue par l'intermédiaire du Ministère du Travail auprès de la Commission supérieure de la carte d'identité des journalistes (composée de magistrats et de professionnels). Cf. décret du 22 Juin 1949.

<u>Années de délivrance de la carte</u> :	1964	54	questionnaires
	1965	325	" "
	1966	689	" "
	1967	625	" "
	1968	712	" "
	1969	863	" "
	1970	1 072	" "
	1971	801	" "

TOTAL : 5 141 questionnaires

Le nombre de nouvelles cartes délivrées chaque année ne nous est pas connu avec précision, mais l'on sait que dès le début des années 1960, il atteignait ou dépassait annuellement 600. L'on voit donc qu'au tout début de l'enquête, en 1964, moins de 10% des nouveaux titulaires ont rempli le questionnaire. Dès 1965, cette proportion s'élevait à la moitié, et à partir de 1966, l'enquête a touché régulièrement la quasi-totalité des nouveaux titulaires de la carte de journaliste. Ceux qui ont rempli les questionnaires ont en général, comme on le verra par la suite, répondu avec précision aux différentes questions posées, dans la proportion de 80%.

Rappelons que nous ne savons pas combien, ni lesquels, de ces 5000 nouveaux titulaires de la carte ont maintenant quitté la profession de journaliste. Signalons cependant que d'après les statistiques de la Commission, entre le 30.6.1965 et le 30.6.1971, les effectifs des journalistes titulaires de la carte professionnelle sont passés de 9990 à 12 429, s'accroissant ainsi de 2 439 personnes. Compte tenu des cessations d'activité de journalistes titulaires de la carte en 1965 (cessations d'activité que l'on peut a priori estimer être d'au moins un millier depuis cette date), les deux tiers au moins des nouveaux titulaires de 1965-1971 seraient encore en activité actuellement.

Précisons également que cette enquête ne porte pas exactement sur les différentes conditions d'accès à la profession de journaliste. En effet, comme on le verra plus loin, celui qui entre dans la profession ne demande et n'obtient parfois sa carte professionnelle qu'après quelques années d'exercice : un peu plus du quart des 5 000 enquêtés avaient, au moment où ils ont obtenu leur première carte, plus de deux ans d'ancienneté dans la profession de journaliste. Il y a donc une étroite parenté, mais cependant un certain décalage, entre la population des nouveaux titulaires de la carte, que nous étudions ici, et la population des nouveaux entrants dans la profession au cours de la même période.

Ces remarques faites, nous nous efforcerons de présenter et d'analyser les principales caractéristiques des nouveaux titulaires de la carte de journaliste de 1964 à 1971, et de les comparer, chaque fois que possible, aux caractéristiques de l'ensemble de la profession en 1964 telles qu'elles résultent de l'enquête générale menée cette année là par la Commission de la carte.

CHAPITRE I

LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES
AU MOMENT DE L'OBTENTION DE
LA CARTE

I LES LIEUX D'ACTIVITE DES NOUVEAUX TITULAIRES : TYPES ET SPECIALITES
DE PRESSE

1) Les types de presse

La répartition des nouveaux titulaires entre les différents types de presse peut être comparée à celle de l'ensemble des journalistes en 1964. (tableau n°1)

Types de Presse	Nouveaux titulaires 1964-1971	Ensemble de la profession 1964
Quotidiens parisiens	8%	10%
Quotidiens régionaux et départ	19%	32%
Hebdomadaires parisiens	15%	12%
Périodiques parisiens	16%	12%
Hebdo et périodiques province	3%	2%
Presse écrite étrangère	1%	1%
Radiodiffusion et télévision	11%	8%
Agences	6%	7%
Entreprises d'édition d'organes de presse	1%	
Non précisé	20%	16%

Cette comparaison fait apparaître des phénomènes qui traduisent une modification des structures de la presse:

a) expansion de la presse hebdomadaire et périodique; régression relative de la presse quotidienne : la presse quotidienne occupait beaucoup plus de journalistes que la presse hebdomadaire et périodique en 1964, mais c'est cette dernière qui a opéré les recrutements les plus nombreux de 1964 à 1971. La presse quotidienne occupait la moitié des journalistes en 1964; elle en a recruté seulement le tiers entre 1964 et 1971 (pourcentage calculé sur les réponses précises).

b) de ce fait, expansion relative de la presse parisienne et régression relative de la presse de province : la presse parisienne a recruté presque deux fois plus que la presse de province entre 1964 et 1971, alors que les deux types de presse occupaient le même nombre de journalistes en 1964.

c) accroissement de la part relative de la presse parlée et télévisée.

Signalons au passage que moins de 10% des nouveaux titulaires déclarent avoir travaillé dans une autre entreprise de presse que celle où ils sont employés, moins de 10% également déclarent exercer des collaborations annexes.

2) Les spécialités de presse

La répartition de l'ensemble des nouveaux titulaires 1964-1971 entre les différents types de presse classés cette fois-ci selon leur spécialisation apparaît ainsi dans le tableau n° 2:

SPECIALITES	Pourcentage	Effectifs
Agences agences photo	1%	30
agences de presse	5%	275
Sociétés d'édition	1%	50
Radio-diffusion-télévision		
ORTF	10%	496
périphériques	1%	73
presse filmée		3
Presse écrite		
information générale	31%	1598
opinion	5%	273
politique	1%	41
syndicale	1%	33
religieuse	1%	42
associations diverses		16
économique et financ.	3%	139
agricole	1%	40
loisirs	2%	111
sports	1%	43
automobile, nautisme,		
aviation	1%	56
culturelle, artistique,		
littéraire	1%	56
humour, satire		16
féminine	4%	185
jeunesse	1%	71
enfants	1%	30
technique	3%	143
vie pratique	2%	91
vulgarisation scientif.	1%	28
presse professionnelle	4%	236
non précisé	18%	971
TOTAL	100%	5141

Le tableau N° 3 ci-dessous précise la répartition des nouveaux titulaires entre spécialités selon les principaux types de presse écrite. Il fait apparaître une opposition nette entre la presse quotidienne, essentiellement d'information générale, et la presse hebdomadaire et périodique parisienne, dont l'expansion est essentiellement liée, surtout pour les périodiques, au développement de la presse spécialisée.

TYPES DE PRESSE ECRITE SPECIALITES	Quotidiens Paris	Quotidiens régionaux et départementaux	Hebdomadaires Paris	Périodiques parisiens	Hebdomadaires et périodiques
Information générale	69%	99%	18%	9%	60%
Opinion	9%	1%	26%	3%	4%
Politique	6%		2%		1%
Sous total	84%	100%	46%	12%	65%
Syndicaux			3%	1%	1%
Religieux	ε		2%	3%	3%
Associations diverses				1%	1%
Economique & financière	9%		5%	7%	2%
Agricole			1%	2%	8%
Loisirs, + tourisme et voyages			7%	4%	4%
Sports	4%		1%	2%	
Auto, nautisme, aviation			1%	6%	
Culturel, artistique, littéraire			2%	5%	
Humour, satire			1%		1%
Féminine			12%	10%	1%
Jeunesse			5%	4%	1%
Enfants			2%	1%	
Technique & professionnelle			4%	11%	2%
Vie pratique			2%	9%	1%
Vulgarisation scientifique	2%		6%	19%	7%
Non précisée	1%			1%	2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

II. LES EMPLOIS TENUS PAR LES NOUVEAUX TITULAIRES

1) Les Emplois tenus

Ils se répartissent de la façon suivante : (tableau N°4)

EMPLOIS	Effectif	%
<u>Fonctions hiérarchiques</u>		
rédacteur en chef	138	
Chef de service	39	
chef de rubrique	40	
TOTAL	217	4%
<u>Secrétariat de rédaction</u>		
secrétaire général rédact.	33	
premier secrétaire	7	
secrétaire de rédaction	482	
secrétaire d'édition	33	
TOTAL	555	11%
<u>Rédaction</u>		
grand reporter	2	
reporter	85	
reporter stagiaire	10	
rédacteur spécialisé	357	
rédacteur polyvalent	1354	
rédacteur stagiaire	1139	
rédacteur détaché	46	
correspondant local	58	
correspondant à l'étranger	22	
rédacteur rewriter traduct.	50	
TOTAL	3123	61%
<u>Emplois "techniques"</u>		
maquettiste	151	
reporter photographe	437	
caméraman		
reporter dessinateur		
humoriste	30	
rédacteur sténo de presse	89	
TOTAL	707	14%
Non précisé	539	10%
TOTAL	5141	100%

On remarquera cependant que si les nouveaux titulaires se répartissent entre dix neuf emplois, les cinq emplois les plus importants numériquement en rassemblent les trois quarts :

EMPLOIS	% sur le total des réponses	% sur les réponses précises
Rédacteur polyvalent	26%	29%
Rédacteur stagiaire	22%	24%
Secrétaire de rédaction	9%	10%
Reporter photographe caméraman	8%	9%
Rédacteur spécialisé	7%	8%
	-----	-----
	72%	80%

2) La répartition des emplois tenus, selon les types de presse

Le tableau n° 5, p.10, présente la situation professionnelle des nouveaux titulaires classés selon l'emploi qu'ils occupent et le type de presse où ils travaillent au moment de l'obtention de leur carte professionnelle.

Pour en simplifier la présentation, on n'a retenu ici que les situations (emploi x type de presse) regroupant au moins dix nouveaux titulaires. Les effectifs repris dans ce tableau simplifié regroupent au total 4 731 nouveaux titulaires, soit 92% des 5 141 réponses étudiées. On trouvera en annexe le tableau complet.

On remarquera d'abord que pour 274 personnes, soit 5% des nouveaux titulaires, il n'a été possible de préciser ni l'emploi tenu, ni le type de presse (lorsque le type de presse n'est pas précisé, la cause en est soit à un défaut de réponse, soit que le titre du journal n'a pas été retrouvé dans l'annuaire de la presse : il s'agit alors vraisemblablement d'un périodique spécialisé ou local peu connu).

Ce tableau permet de repérer un certain nombre d'emplois pour lesquels la répartition entre types de presse s'écarte sensiblement de la répartition moyenne : le recrutement dans ces emplois semble ainsi trouver sa cause principale dans le développement d'un type de presse particulier.

Tableau N° 5 : Les nouveaux titulaires de la carte de journaliste (1964-1971)
(répartition par emplois et types de presse)

Types de presse Emplois	Quotidiens parisiens		Quotidiens régionaux et départementx.		Hebdomadaires parisiens		Périodiques parisiens	
Rédact. en chef					13	9%	43	31%
Chef de service					10	25%		
Chef de rubrique	17	42%	17	42%				
Secrét.gal rédact.							10	33%
Secrét. rédaction	31	6%	50	11%	85	18%	180	37%
Secrét. édition			22	66%				
Reporter					17	20%	11	13%
Rédact.spécialisé	46	13%	35	10%	53	15%	46	13%
Rédact.polyvalent	107	8%	217	16%	230	17%	234	17%
Rédact.stagiaire	115	10%	425	37%	140	12%	89	8%
Rédact. détaché			32	70%				
Corresp.local	11	19%	33	58%				
Rédact.rewriter traduct.					12	24%	13	26%
Maquettiste					52	34%	60	40%
Reporter photograp. cameraman	16	4%	70	16%	52	12%	40	9%
Reporter dessinateur humoriste					11	38%	12	40%
Rédact.sténographe de presse	15	17%	33	38%	11	12%		
Non-précisé	32	6%	33	6%	65	12%	62	11%
Total par type de presse	394	8%	984	19%	768	15%	825	16%

Hebdo. et périodiques province	Presse étrangère écrite	Agences et stés édition	Radiodiffus. T.V.	Non Précisé	Total par emploi
11 8%				55 40%	138
					39
					40
					33
16 3%		14 3%			482
					33
			36 42%	10 12%	85
		17 5%	115 32%	37 10%	357
48 4%	17 1%	105 8%	173 13%	223 16%	1354
33 3%		100 9%	45 4%	188 17%	1139
					46
					58
		11 22%			50
		12 8%		22 15%	151
10 2%		38 9%	140 32%	70 16%	437
					30
		10 11%		18 20%	89
				274 51%	539
144 3%	52 1%	364 7%	572 11%	1038 20%	5141

Le schéma suivant résume ces relations :

Groupe d'emplois	Emploi	Type de presse auquel cet emploi est particulièrement lié
Fonctions hiérarchiques	Rédacteur en chef chef de rubrique	presse périodique (Paris&Province) presse quotidienne de province
Secrétariat de rédaction	secrétaire général de la rédaction	presse périodique parisienne
	<u>secrétaire de rédaction</u> secrétaire d'édition	presse périodique parisienne presse quotidienne de province
Rédaction & Reportage	reporter	presse radio-diffusée et télévisée
	<u>rédacteur spécial</u>	presse radio-diffusée et télévisée
	<u>rédacteur stagiaire</u>	" quotidienne de province
	<u>rédacteur détaché</u> correspondant local	" quotidienne de province " quotidienne de province
Emplois techniques	maquettiste	presse hebdomadaire et périodique parisienne
	reporter photo. caméraman	presse radio-diffusée et télévisée
	reporter dessin. humoriste	presse hebdomadaire et périodique parisienne
	<u>rédacteur sténo. de presse</u>	presse quotidienne (Paris&Province)

III - LES RELATIONS ENTRE L'EMPLOI DES NOUVEAUX TITULAIRES AU MOMENT DE L'OBTENTION DE LEUR CARTE & LEUR PREMIER EMPLOI DANS L'ENTREPRISE

1) L'ancienneté dans l'entreprise au moment de l'obtention de la carte :

Comme on l'a exposé plus haut, la délivrance de nouvelles cartes ne correspond qu'en partie à de nouveaux recrutements. Il existe un certain nombre de délivrances de cartes qui n'interviennent qu'après

plusieurs années de travail dans une entreprise de presse : deux tiers seulement des nouveaux titulaires sont de nouveaux recrutés, ayant moins de deux ans d'ancienneté dans leur entreprise; et un nouveau titulaire sur six compte plus de cinq ans d'ancienneté.

Cependant, il faut distinguer parmi les nouveaux titulaires ayant plus de deux ans d'ancienneté, deux types de situation distincts :

- tantôt il s'agit de la régularisation de la situation de journaliste professionnel qui faute d'informations suffisantes sur les conditions requises (n'ayant par exemple été employé au début qu'à temps partiel) n'ont obtenu leur carte qu'après plusieurs années d'exercice de la profession.

- tantôt la délivrance de la carte sanctionne une promotion professionnelle par passage à un emploi de journaliste après avoir exercé dans la même entreprise des fonctions techniques ou administratives.

Le tableau N°6 ci-dessous permet de distinguer les effectifs correspondant à ces différentes situations

Ancienneté dans l'entreprise actuelle	Première fonction dans l'entreprise actuelle						
	Journaliste		non-journal.		non-précisé		TOTAL
deux ans au plus	2825	83%	167	5%	418	12%	3 410
3 ans à 5 ans	652	77%	129	15%	68	8%	849
6 ans à 10 ans	439	74%	103	18%	45	8%	587
plus de 10 ans	179	61%	90	31%	23	8%	292
non précisé	3		-		-		3
TOTAL	4098	79%	489	10%	554	11%	5 141

Pour éclairer ce tableau, on peut examiner de plus près la situation de l'ensemble des nouveaux titulaires ayant plus de cinq ans d'ancienneté. On constate que 17% seulement des nouveaux titulaires sont dans ce cas. Cependant cette proportion est particulièrement forte chez ceux qui ont débuté :

- . soit comme non journalistes 31%
- . soit dans certains emplois de journalistes ayant un aspect technique (et dont l'admission au sein des journalistes habilités à détenir la carte professionnelle est assez récente et rencontre encore des résistances) ou dans des emplois de correspondant pouvant être exercés quelques années comme activités à temps partiel :

- rédacteurs sténographe de presse	33%	(19 sur 57)
- reporters dessinateurs/humoristes	47%	(18 sur 31)
- rédacteurs rewriters traducteurs	33%	(20 sur 60)
- correspondants locaux	38%	(48 sur 126)
- correspondants à l'étranger.....	55%	(13 sur 24)

Parmi les nouveaux titulaires ayant plus de cinq ans d'ancienneté, nous trouvons en définitive :

- . 22% sont ex-non-journalistes
- . 8% ont débuté dans une fonction non précisée
- . 13% ont débuté dans une des cinq fonctions de journalistes précitées au paragraphe précédent

Il reste donc que pour la moitié des nouveaux titulaires ayant plus de cinq ans d'ancienneté dans leurs entreprises, on ne trouve pas d'explication très satisfaisante au décalage entre leur entrée dans la profession et leur titularisation.

2) Premier emploi dans l'entreprise et emploi actuel

Le tableau n° 7, p.15, indique pour les nouveaux titulaires occupant au moment de l'obtention de leur carte un emploi donné, le pourcentage respectif de ceux qui au moment de leur entrée dans l'entreprise occupaient le même emploi et de ceux qui occupaient un emploi différent, le groupe de cet emploi d'entrée étant alors précisé.

Tableau N° 7 : Comparaison entre le type d'emploi tenu au moment de l'obtention de la carte et le premier emploi dans l'entreprise.

EMPLOI TENU AU MOMENT DE L'OBTENTION DE LA CARTE	PREMIER EMPLOI DANS L'ENTREPRISE					
	Même Emploi	Secrétariat rédaction	Rédaction & reportage	Emplois techniques	non journalist.	non précisé
<u>Fonctions hiérarchiques</u>						
rédacteurs en chef	63%	8%	20%	1%	5%	3%
chef de service	56%	8%	15%	6%	13%	2%
chef de rubrique	43%	2%	40%		15%	
<u>Secrétariat de rédaction</u>						
secrétaire gal rédact.	55%	6%	24%	3%	9%	3%
premier secrétaire	29%	28%	14%		29%	
secrétaire de rédact.	68%		9%	2%	20%	1%
secrétaire édition	67%		30%		3%	
<u>Rédaction & reportage</u>						
reporter	83%		10%		5%	2%
reporter stagiaire	70%		20%		10%	
rédacteur spécialisé	76%	2%	12%	1%	8%	1%
rédacteur polyvalent	80%	1%	12%		6%	1%
rédacteur stagiaire	81%	1%	6%		11%	1%
rédacteur détaché	42%	6%	46%		4%	2%
correspondant local	76%	2%	17%		5%	
correspondant étrang.	72%		19%		5%	4%
rédact.rewriter trad.	92%		2%	2%	4%	
<u>Emplois techniques</u>						
maquettiste	89%	2%		3%	6%	
reporter photo.caméra.	77%		4%		17%	2%
reporter dessin.humor.	97%				3%	
rédacteur sténo presse	63%		3%		34%	
Non précisé					1%	99%

Au total, sur 4 604 nouveaux titulaires dont l'emploi au moment de l'obtention de leur carte est connu :

- . 3 521 (76%) ne déclarent pas avoir changé de fonction depuis leur entrée dans l'entreprise
- . 577 (13%) ont commencé dans l'entreprise dans un emploi de journaliste différent de celui qu'ils occupent
- . 17 (Σ) avaient initialement un emploi non précisé
- . 489 (11%) avaient initialement un emploi de journaliste.

On voit que 86% de ceux qui sont entrés dans leur entreprise comme journaliste n'ont pas changé d'emploi depuis leur entrée.

Ceci est à rapprocher du fait que 69% d'entre eux ont au plus deux ans d'ancienneté et 85% d'entre eux, au plus cinq ans d'ancienneté.

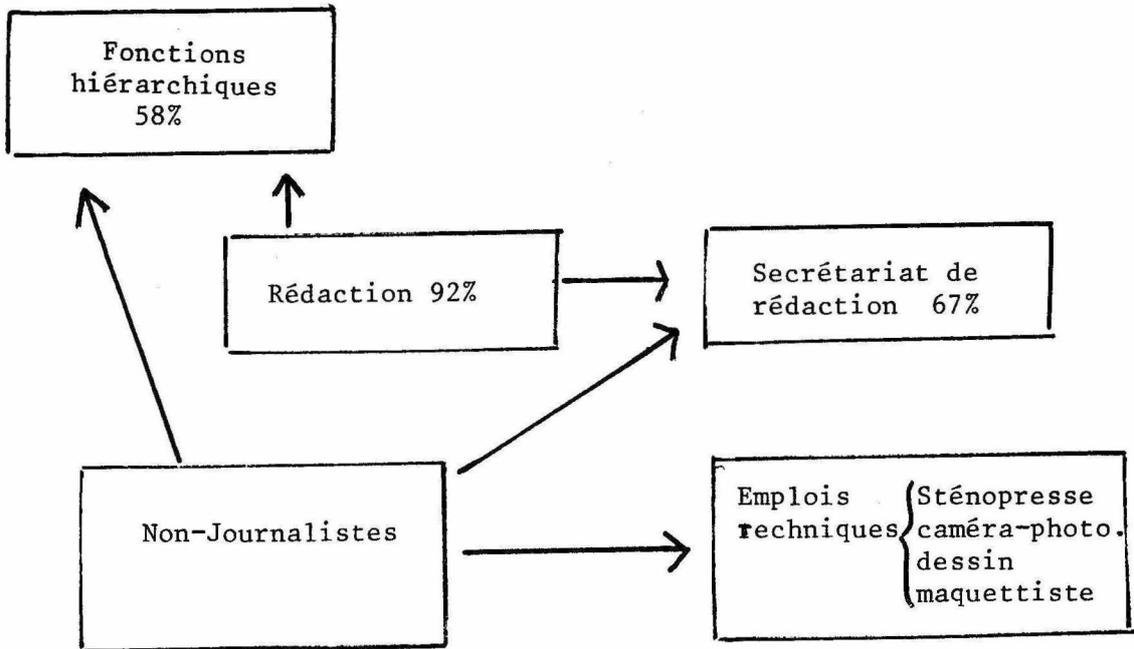
Ceux qui sont entrés dans l'entreprise comme non-journalistes se répartissent entre les emplois de journalistes suivants :

- Fonctions hiérarchiques 4%
- Secrétariat de rédaction ... 19% dont : secrétaire de rédaction 18%
- Reportage de rédaction 52% dont : rédacteurs spécialisés 6%
rédacteurs polyvalents 17%
rédacteurs stagiaires 24%
- Emplois "techniques" 24% dont : maquettistes 2%
rep.photo/caméramen 16%
réd. sténo /presse 6%
- Non précisé 1%

On trouve parmi les ex-non journalistes, en pourcentage, deux fois plus de secrétaires de rédaction, deux fois plus de reporters photographes caméramen et trois fois plus de rédacteurs sténographes de presse, que parmi l'ensemble des nouveaux titulaires.

3) Les relations entre les groupes d'emplois

L'analyse du tableau présenté au paragraphe précédent permet de dégager entre les groupes d'emplois des relations globales qui peuvent être figurées par le schéma page suivante où des flèches indiquent les plus importants des flux entre groupes (dans la population des nouveaux titulaires); le pourcentage figurant dans chaque carré est celui des nouveaux titulaires du groupe, qui en faisaient partie dès leur entrée dans l'entreprise.



. Les fonctions hiérarchiques sont un groupe "ouvert" de promotion, 58% seulement des nouveaux titulaires y ont accédé directement, ceux qui ont été promus proviennent surtout de la rédaction, mais parfois du secrétariat de rédaction ou des ex-non-journalistes.

. Le secrétariat de rédaction est un groupe également assez ouvert, un tiers des nouveaux titulaires qui en font partie proviennent d'autres groupes : rédaction ou ex-non journalistes, pour qui le secrétariat de rédaction est un des deux modes essentiels de promotion au journalisme (l'autre étant les emplois "techniques" de journaliste).

. La rédaction et le reportage sont un groupe auquel on accède directement, dès l'entrée dans la profession; on peut en sortir soit vers les fonctions hiérarchiques, soit vers le secrétariat de rédaction.

. Les emplois techniques de journaliste se subdivisent ici, en deux sous-groupes :

- dessinateur et maquettiste sont des emplois auxquels on accède presque toujours directement,
- reporter photographe cameraman et rédacteur sténographe de presse, constituent beaucoup plus fréquemment des emplois de promotion pour d'ex-non journalistes.

Cependant ce groupe d'emplois "techniques" est homogène en ce qu'il constitue un groupe d'arrivée duquel on ne passe pas aux autres groupes.

4) Ancienneté dans l'entreprise selon l'emploi tenu au moment de l'obtention de la carte

Le tableau n° 8 ci-après indique pour chaque emploi le pourcentage des nouveaux titulaires qui ont moins de trois ans d'ancienneté dans leur entreprise. Dans chaque groupe, les emplois sont classés selon l'ordre décroissant de ce pourcentage.

Tableau n° 8

<u>Fonctions hiérarchiques</u>	
chef de service	44%
rédacteur en chef	43%
chef de rubrique	20%
<u>Secrétaire de rédaction</u>	
secrétaire d'édition	79%
secrétaire de rédaction	60%
secrétaire général de la rédaction ...	45%
premier secrétaire	28%
<u>Rédaction et reportage</u>	
reporter stagiaire	90%
rédacteur stagiaire	81%
rédacteur détaché	70%
rédacteur spécialisé	68%
rédacteur polyvalent	67%
reporter	64%
correspondant local	48%
rédacteur rewriter traducteur.....	46%
correspondant à l'étranger	28%
<u>Emplois "techniques"</u>	
maquettiste	55%
reporter photographe caméraman	52%
rédacteur sténographe de presse	43%
reporter dessinateur humoriste	36%

Ces résultats permettent de corroborer et de préciser l'analyse effectuée dans les paragraphes précédents.

Les emplois de rédaction sont des emplois de début, d'entrée directe dans la profession; c'est là qu'on trouve les plus forts pourcentages de nouveaux titulaires récemment recrutés. Trois emplois de ce groupe s'en distinguent cependant, et la titularisation y est acquise à l'ancienneté, il s'agit des correspondants (locaux ou à l'étranger) et des rédacteurs rewriters traducteurs (aspect plus "technique" et assimilation récente à la profession de journaliste de ce dernier emploi).

Les nouveaux titulaires occupant des emplois hiérarchiques ont en majorité, une ancienneté de plus de deux ans dans leur entreprise, ce qui résulte en partie du fait que ce groupe d'emplois est souvent un groupe d'arrivée, de promotion :

- 38% de rédacteurs en chef
- 33% des chefs de service
- 67% des chefs de rubrique

ont même plus de cinq ans d'ancienneté dans leur entreprise

au moment de l'obtention de leur carte.

Les emplois du secrétariat de rédaction sont ordonnés selon une hiérarchie interne qui à la fois limite les possibilités d'accès direct aux postes de premier secrétaire ou secrétaire général de rédaction, et explique l'ancienneté assez élevée des nouveaux titulaires occupant ces deux postes. L'ancienneté moyenne des secrétaires de rédaction qui se situe dans une position intermédiaire, traduit le caractère ouvert de cet emploi, pour les deux tiers emploi d'accès direct, pour un tiers, emploi de promotion ou d'adaptation professionnelle.

Enfin, les emplois "techniques" de journalistes se caractérisent en commun par l'ancienneté assez élevée des nouveaux titulaires qui les occupent. Ceci est vrai, qu'il s'agisse des emplois d'accès direct ou d'emplois de promotion. Ce phénomène traduit l'assimilation encore relativement récente de ces emplois à la profession de journaliste et révèle les traces de certaines difficultés et d'une certaine résistance à cette assimilation.

CHAPITRE II

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

DES NOUVEAUX TITULAIRES

I. LA REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE

1) La répartition par sexe

De 1960 à 1966 le pourcentage de femmes dans l'ensemble de la profession est resté sensiblement stable, de l'ordre de 15%. Parmi les nouveaux titulaires, la proportion de femmes est nettement plus forte : 27%. En outre cette proportion s'est accrue par paliers de l'ordre de 20% entre 1965 et 1967, elle passe à un niveau de l'ordre de 30% depuis 1968, ainsi que l'indique le tableau N°9, ci-dessous.

Date d'obtention de la carte	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Hommes %	79	77	78	69	70	72	71
Femmes %	21	23	22	31	30	28	29

Ce phénomène commence à se faire nettement sentir au niveau de l'ensemble de la profession, puisque les pourcentages de journalistes femmes au 30 juin de chaque année ont évolué comme suit :

1967	1968	1969	1970	1971
16,3	16,9	17,6	17,0	18,9

2) La répartition par âge et par sexe

L'entrée dans la profession se fait de plus en plus tôt, et ce phénomène est encore plus marquant pour les femmes : celles-ci continuent d'entrer dans la profession à un âge en moyenne un peu plus élevé, mais l'écart de comportement entre les deux groupes tend à se résorber fortement depuis 1970.

Pour les hommes, le pourcentage de nouveaux titulaires de moins de 31 Ans passe de 68% en 1966 à 73% en 1971; pour les femmes il passe dans le même temps de 55% à 66%.

Tableau N°10 : pourcentage des nouveaux titulaires selon l'âge

Année de l'obtention de la carte	Hommes			Femmes		
	≤-25ans.	26-30 ans	Total ≤-30ans	≤- 25 ans	26-30 ans	Total ≤-30ans
1965	39	24	63	34	21	55
1966	43	25	68	27	28	55
1967	44	26	70	33	22	55
1968	40	29	69	25	28	53
1969	47	25	72	33	26	59
1970	45	28	73	42	25	67
1971	44	29	73	39	27	66

3) La répartition selon le sexe, l'âge et la situation de famille

Les données correspondantes sont résumées dans les tableaux N° 11 & 12.

Tableau N° 11 : pourcentage d'hommes parmi les nouveaux titulaires 1964-1971, selon l'âge et la situation de famille.

Age	célibat.	Mariés				veufs et divorcés	
		s/enf.	1 enf.	2 enf.	3 enf.&+	s/enf.	ayt enf.
- 26 ans	75	82	90	98			
26 à 30 a.	69	78	84	76	93		
31 à 35 a.	58	69	78	76	75		
36 à 45 a.	60	68	70	77	83		
+ 45 ans	52	69	73	83	74		
TOTAL	71	77	82	79	78	33	35

Dans toutes les tranches d'âge, le pourcentage d'hommes augmente lorsque le statut individuel passe du célibat au mariage, puis lorsque le nombre d'enfants croît.

Comme on peut s'y attendre dans notre société, le mariage, puis la charge d'enfants, représentent donc pour les femmes un obstacle supplémentaire à l'entrée dans la profession de journaliste.

Dans toutes les tranches d'âge, le pourcentage de célibataires, veufs et divorcés est plus important pour les femmes que pour les hommes. Qui plus est, il est nettement plus important pour les femmes entrant dans la profession de journaliste que pour l'ensemble des femmes actives (selon le recensement de 1968).

Tableau N° 12 - Célibataires, veufs et divorcés.

Age	Nouveaux titulaires de la carte de journaliste 1964 - 1971		Ensemble de la population active féminine
	Hommes	Femmes	
≤ - 25 ans	69 %	81 %	75 %
26 à 30 ans	47 %	64 %	32 %
31 à 35 ans	28 %	52 %	24 %
36 à 45 ans	23 %	49 %	26 %
> + 45 ans	18 %	44 %	42 %

On voit donc que l'accès à la profession de journaliste, pour laquelle la compétition est socialement plus difficile pour les femmes, suppose de leur part, une forme d'indépendance peu compatible avec les conditions psycho-sociologiques que leur impose le statut d'épouse.

II. LES ETUDES & LA FORMATION

1) Le niveau d'études

Le niveau d'études des nouveaux entrants dans la profession est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la profession en 1964 : 46% des nouveaux titulaires contre 38% dans l'ensemble des journalistes, il y a huit ans, ont dépassé le niveau du baccalauréat et effectué, au moins partiellement des études supérieures. Parmi les

nouveaux titulaires, les femmes ont un niveau de formation supérieur à celui des hommes, ainsi qu'il apparaît sur le tableau N°13 ci-dessous.

Niveau d'études	Nouveaux titulaires 1964 - 1971			Ensemble des Titulaires 1964
	Hommes	Femmes	Total	
1 - Primaire	4%	2%	3%	7%
2 - Secondaire sans bac.	26%	21%	25%	23%
3 - Baccalauréat	15%	15%	15%	24%
4 - Technique	10%	10%	10%	6%
5 - Supérieur partiel (un ou deux ans d'études)	25%	26%	25%	20%
6 - Supérieur 2ème cycle (licence-maîtrise) 3ème cycle et grandes écoles	19%	25%	21%	18%
5 + 6 total Supérieur	44%	51%	46%	38%
Non précisé	1%	1%	1%	2%

Comme le montre le tableau N°14, le niveau d'études des nouveaux titulaires marque de 1965 à 1971 une tendance constante à s'élever. La proportion de nouveaux titulaires qui ont au moins commencé des études supérieures est passée entre ces deux dates de 41% à 50%, la proportion de ceux qui ont atteint au moins le niveau de la licence est passée dans le même temps de 17% à 24%; cela étant dû pour l'essentiel à l'accroissement de la proportion des diplômés du second cycle de l'enseignement supérieur.

Tableau N° 14 : Comparaison 1964-1971 des niveaux d'études des nouveaux titulaires (%)

NIVEAU D'ETUDES	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	Total 1964-1971
1 - Primaire et 1er cycle secondaire (BEPC)	22	17	22	19	18	13	14	17
2 - Secondaire 2ème cycle (avec ou sans bac)	26	31	22	24	27	25	27	26
1 + 2 total primaire + secondaire	48	48	44	43	45	38	41	43
3 - Technique	10	12	9	12	7	10	8	10
4 - Supérieur (début)	15	12	16	15	16	15	16	15
5 - Supérieur (niveau 1er cycle)	10	9	11	10	9	12	10	10
6 - Supérieur (2ème cycle)	11	12	12	12	12	16	18	13
7 - Supérieur (cycle 3 et grandes écoles)	6	7	8	7	8	8	6	7
6 + 7 total supérieur 2ème et 3ème cycle et grandes écoles	17	19	20	19	20	24	24	20
4 à 7 total supérieur	41	40	47	44	45	51	50	45
TOTAL								

2) La formation supérieure : répartition par disciplines

Parmi les nouveaux entrants ayant suivi au moins partiellement des études supérieures, la formation spécialisée reçue (en dehors de la formation au journalisme) se répartit de la façon suivante :

Tableau N° 15

Littéraire & artistique	45%
Juridique	23%
Economique & commerciale ...	8%
Scientifique	5%
Médicale	2%
Paramédicale ou sociale	1%
Agronomique	1%
Technique	4%
Non précisée	11%
	<u>100 %</u>

(Ces proportions sont sensiblement les mêmes que pour l'ensemble de la profession en 1964).

3) La formation spécialisée au journalisme

En 1964, 6% seulement des journalistes en activité avaient reçu une formation spécialisée au journalisme. Cette proportion monte à 20% pour les nouveaux entrants de 1964 à 1971; il reste que quatre nouveaux journalistes sur cinq n'ont pas reçu de formation les préparant à l'exercice de leur profession.

Le tableau N° 16 ci-dessous nous donne la répartition des nouveaux titulaires selon leur formation spécialisée au journalisme.

Centres de formation	Effectif	% de Titulaires
C.F.J	263	5%
E.S.J. PARIS	230	5%
E.S.J. LILLE	172	3%
C.I.E.S.J. STRASBOURG	78	2%
I.U.T.	8	
Facultés de lettres	15	
Divers centres français	201	4%
Centres étrangers	65	1%
Ont reçu une formation spécialisée	1032	20%
N'ont pas reçu de formation spécialisée	4109	80%

Le pourcentage de nouveaux titulaires ayant reçu une formation spécialisée au journalisme a constamment augmenté au cours de cette période passant de 17% en 1965 à 22% en 1971.

III - L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE : LA NATIONALITE

1) L'origine géographique

Tableau n° 17 : La répartition des nouveaux titulaires selon le lieu des études primaires, secondaires ou techniques.

REGIONS	Ensemble	Hommes	Femmes
Paris	32%	29%	41%
Province	44%	48%	33%
Paris & Province	4%	4%	4%
Etranger	9%	8%	9%
France et étranger	4%	5%	4%
Non précisé	7%	6%	9%
TOTAL	100%	100%	100%

- 41% des femmes contre 29% des hommes sont parisiens d'origine. Le tiers des femmes seulement, contre la moitié des hommes sont originaires de province. Ces proportions restent sensiblement les mêmes pour toutes les années 1965-1971.

L'origine géographique n'a aucune incidence notable sur le niveau des études en ce qui concerne les nouveaux titulaires ayant fait leurs études en France : parisiens et provinciaux se répartissent de façon quasi-identique.

Par contre, on peut noter un niveau d'études nettement plus élevé chez les nouveaux entrants qui ont fait en totalité ou en partie leurs études à l'étranger : 62% et 58% ont un niveau strictement supérieur au baccalauréat, contre 44% pour ceux qui ont fait leurs études primaires, secondaires et techniques en France. (Cela est dû à l'origine nationale (étrangers) et sans doute au type de fonctions exercées).

2) La Nationalité

Tableau N° 18 : La répartition des nouveaux titulaires suivant la nationalité

Nationalité	Hommes	Femmes	Total par Nationalité
Français	69%	25%	94%
Etrangers	4%	2%	6%
TOTAL par sexe	73%	27%	100%

La proportion d'étrangers parmi les nouveaux titulaires : 6% est légèrement plus forte que pour l'ensemble de la profession en 1964 (4%).

IV - L'ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE

1) Les données brutes sur l'origine socio-professionnelle

Ce qui frappe dans la répartition d'après le critère de l'origine socio-professionnelle (tableau n° 19, p 29), c'est la part prise par les couches sociales situées au sommet de la hiérarchie, culturellement, économiquement et socialement : industriels, cadres supérieurs et professions libérales représentant 40% des origines socio-professionnelles précisées.

Une part de même importance est prise par les couches sociales moyennes, tandis que les employés et surtout les ouvriers, sont très faiblement représentés. Nous essaierons plus loin d'estimer, à l'aide d'autres données, la répartition des origines socio-professionnelles non précisées. Ce redressement n'apportera cependant pas de modifications très importantes à la répartition brute analysée ici.

L'on constate également que l'origine socio-professionnelle est nettement plus élevée pour les femmes : parmi les nouveaux titulaires dont l'origine socio-professionnelle est précisée, un peu plus de la moitié des femmes ont pour père des industriels, cadres supérieurs ou membres de professions libérales.

Tableau N°19 : Origine socio-professionnelle des nouveaux titulaires 1964-1971 - Comparaison Hommes Femmes

Catégorie socio-professionnelle du père	Hommes	Femmes	Total
1 - <u>Agriculteurs</u>	3%	3%	3%
2 - <u>Industriels</u>	3%	7%	4%
3 - <u>Artisans et commerçants</u>	13%	12%	12%
3.1- Artisans	5%	4%	4%
3.2- Commerçants	8%	8%	8%
4 - <u>Cadres supérieurs et professions libérales</u>	26%	34%	28%
4.1- Professions libérales	7%	8%	7%
4.2- Professeurs	2%	2%	2%
4.3- autres professions littéraires & scientifiques			
4.4- Ingénieurs	5%	8%	6%
4.5- Cadres administratifs supérieurs	12%	16%	13%
5 - <u>Cadres moyens & techniciens</u>	9%	6%	8%
5.1- Instituteurs et cadres moyens de l'enseignement	1%	1%	1%
5.2- Professions intellectuelles diverses	1%	1%	1%
5.3- Techniciens	2%	1%	2%
5.4- Cadres administratifs moyens	5%	3%	4%
6 - <u>Journalistes et assimilés</u>	4%	3%	4%
7 - <u>Employés</u>	9%	5%	8%
7.1- Employés de bureau	7%	4%	6%
7.2- Employés de commerce	2%	1%	2%
8 - <u>Ouvriers</u>	6%	3%	5%
8.1- Contremaîtres	1%		1%
8.2- Ouvriers qualifiés	3%	2%	3%
8.3- O.S. et manoeuvres	2%	1%	1%
8.4- Ouvriers agricoles			
9 - <u>Personnels de service</u>	1%		1%
10 - <u>Artistes, clergé, police et armée</u>	5%	6%	6%
10.1- Artistes	1%	2%	2%
10.2- Clergé			
10.3- Armée et police	4%	4%	4%
11 - <u>Non précisé</u>	21%	21%	21%

2) Les relations entre l'origine socio-professionnelle et l'Origine géographique

Le tableau n° 21, p. 32, indique que l'origine socio-professionnelle est nettement plus élevée pour les nouveaux titulaires originaires de Paris que pour ceux qui viennent de Province. La comparaison des pourcentages montre que cela est également vrai pour les hommes et pour les femmes. Il est d'autant plus remarquable de constater que le niveau d'études des parisiens et des provinciaux d'origine est sensiblement le même.

On voit également que l'origine sociale est encore plus élevée, en moyenne, pour les nouveaux titulaires, en nombre assez important, qui ont fait leurs études jusqu'au baccalauréat en tout ou en partie à l'étranger ou partiellement à Paris et partiellement en Province.

3) Le Niveau d'études selon l'origine socio-professionnelle

Le tableau n° 22, p. 34, décrit de façon détaillée, la répartition entre les niveaux d'études par origine socio-professionnelle pour les hommes et pour les femmes. Il fait apparaître que pour toutes les origines socio-professionnelles (sauf ouvriers et personnels de services) les femmes ont un niveau d'études supérieur à celui des hommes; quelque soit leur milieu social d'origine les femmes doivent compenser leur handicap dans la compétition pour l'accès à la profession de journaliste par une formation plus approfondie que celle des hommes.

Ces données sont reprises ci-dessous pour l'ensemble des nouveaux titulaires, hommes et femmes, répartis selon les dix groupes d'origine socio-professionnelle. La hiérarchie des groupes sociaux se retrouve dans la hiérarchie des niveaux de formation des nouveaux titulaires qui en sont originaires; si l'on retient comme indicateur le pourcentage de ceux qui ont obtenu au moins une licence (dernière colonne du tableau), on obtient l'ordre suivant :

1 - Industriels	30%
2 - Professions libérales et cadres supérieurs	30%
3 - Artistes, clergé, armée et police	24%
4 - cadres moyens et techniciens	21%
5 - Agriculteurs	18%
6 - Employés	16%
7 - Artisans et commerçants	15%
8 - Journalistes	15%
9 - Ouvriers	8%
10 - Personnels de service	7%

Tableau n° 21 : Relation entre l'origine socio-professionnelle et le lieu des études primaires, secondaires et/ou techniques.

Lieu des Etudes Profession du père	Paris	province	Paris et province	Province et Paris	Etranger	France et Etranger	Non précisé	TOTAL
Agriculteurs	1	5	-	4	4	2	1	3
Industriels	5	3	3	3	4	4	5	4
Artisans & commerçants	12	13	8	8	12	8	12	12
Professions libérales et cadres supérieurs	30	24	37	36	30	39	33	28
Cadres moyens et techniciens	8	9	3	13	6	8	6	8
Journalistes et assimilés	6	3	7	2	2	4	2	4
Employés	7	9	9	6	10	7	6	8
Ouvriers	4	7	5	5	3	1	3	5
Personnels de service	1	1	-	-	-	-	-	1
Artistes, clergé, armée police	6	5	15	8	6	11	5	6
Non précisé	20	21	13	15	23	16	27	21
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Rappel des origines géographiques	32 %	44%	1%	3%	9%	4%	7%	100%

Tableau N° 22 : Relations entre l'origine socio-professionnelle et le niveau d'études - comparaison Hommes-Femmes (%)

Niveau d'Origine socio-professionnelle	H O M M E S									
	1 + 2 Primaire et 1 ^{er} cycle sec.	3 + 4 second. avec ou ss bac	5 Technique	6 Sup. Début.	7 Sup. Cycle 1	6 + 7	8 Sup. Cycle 2	9 Sup. cycle 3 gdes écoles	8 + 9	Non précisé
<u>Agriculteurs</u>	19	27	4	15	14	28	17	4	20	2
<u>Industriels</u>	2	30	3	23	13	37	15	13	28	
<u>Artisans & commerç.</u>	23	28	13	13	8	21	8	6	14	
Artisans	35	22	16	11	9	20	4	2	6	1
Commerçants	16	32	12	14	8	22	10	8	18	
<u>Professions libérales et cadres sup.</u>	11	27	4	18	11	29	17	10	28	
Professions libéral.	8	31	2	17	11	28	19	12	31	
Professeurs	13	25	3	24	7	31	16	12	28	
Autres prof.libéral.	5	19		29	14	43	33		33	
Ingénieurs	12	23	3	21	10	32	13	17	30	
Cadres adm. sup.	13	27	6	17	11	28	18	6	24	
<u>Cadres moyens & techniciens</u>	16	27	12	16	8	24	14	6	20	
Ins	11	26	3	24	5	29	21	11	32	
P. Int.Div.	26	22	8	20	8	28	12	2	14	
Techniciens	18	29	21	9	11	18	8	5	14	
Cadres administrat. et moyens	14	28	13	18	7	25	16	5	21	
<u>Journalistes & assimilés</u>	22	32	5	18	10	28	8	4	12	
Cadres bureau	21	23	12	15	9	23	11	6	17	
Cadres commerce	30	27	6	22	8	30	3	5	8	
Employés	23	24	10	16	9	25	9	6	15	
<u>Ouvriers</u>	33	23	18	14	7	21	5	5	10	
Contremaîtres	28	19	6	25	11	36	3	8	11	
Ouvriers qualifiés	28	24	25	11	4	15	5	2	8	
Ouvriers spécialisés	41	12	13	13	7	20	7	2	9	
<u>Personnel service</u>	32	32	20		8	8	4	4	8	
<u>Artistes, clergé, police, armée</u>	14	29	9	13	12	26	9	13	22	
Artistes	19	26	11	11	13	25	11	6	17	
Police, armée	12	30	8	14	12	26	7	15	23	
<u>Non précisé</u>	21	26	13	13	9	22	10	6	16	2
TOTAL	18	27	10	15	10	25	12	7	19	1
TOTAL NON PRECISE	16	27	10	16	10	26	12	8	20	1

F E M M E S									
1 + 2 Primaire et 1er cycle sec.	3 + 4 Second. avec ou ss bac.	5 Technique	6 Sup. début	7 Sup. cycle I	6 + 7	8 Sup. cycle II	9 Sup. cycle 3 grandes écoles	8 + 9	Non précisé
12	26	7	28	16	44	12		12	
8	24	5	18	10	27	22	10	32	3
17	23	14	16	12	28	14	5	19	3
20	29	18	14	6	20	10	2	12	
16	21	10	16	14	31	15	6	21	1
9	24	3	15	12	27	23	12	35	2
10	15	3	16	9	25	27	20	47	1
13	22		4	22	26	26	9	35	4
13	38		25	13	38		13	13	
8	14	4	19	13	32	25	14	40	2
9	33	3	14	12	26	20	8	28	1
18	22	10	10	10	21	23	5	29	
20	20			20	20	40		40	
13	25		13	11	31	25	6	31	
7	13	20	27	7	33	20	7	27	
26	23	13	5	8	13	21	5	26	
6	5		17	15	31	23	2	25	2
16	24	12	20	6	25	20	2	22	2
14	18	18	14	5	18	18	9	27	5
15	22	14	18	5	23	19	4	23	3
27	14	34	11	9	20	5		5	
28	17	39	6	6	11	6		6	
36	7	21	21	7	29	7		7	
60	20	20							
17	20	11	5	15	20	23	6	29	3
18	15	6	6	21	27	24	6	30	3
17	24	15	4	11	15	22	7	28	
18	24	12	12	12	24	10	5	15	1
14	24	10	14	12	26	18	7	25	1
13	23	8	15	12	27	20	8	28	1

L'activité professionnelle de journaliste relève de la culture, au sens large du terme; celle qu'on impose et qui s'impose aux larges masses de la population.

En même temps, et par ce moyen même, la presse participe globalement de l'exercice du pouvoir, les contenus informatifs et culturels qu'elle transmet reflétant et consolidant (en règle générale) le système social, culturel, et économique où elle s'insère. Aussi, les conditions d'accès à cette profession sont-elles régies avant tout par un déterminisme d'ordre social; celui-ci fait une part prépondérante et assure une sur-représentation aux couches sociales supérieures, par rapport au poids de leurs effectifs dans la population.

Fonctionnellement, la profession de journaliste requiert des qualifications dont l'acquisition apparaît liée à la poursuite d'études à un niveau aussi élevé que possible.

C'est donc, en premier lieu, parce qu'ils ont en moyenne un niveau d'études plus élevé, que ceux qui sont originaires des couches sociales supérieures ont de plus fortes chances d'accès à la profession. Mais ces chances sont renforcées par leur position dans une trame de relations sociales (cela étant plus particulièrement marqué pour les enfants de journalistes qui sont parmi les moins diplômés) : les enfants des professions libérales et cadres supérieurs sont sureprésentés, même pour des niveaux d'études moyens ou faibles; le quart des nouveaux titulaires sont ainsi des enfants d'industriels, cadres supérieurs et professions libérales n'ayant pas atteint le niveau de la licence.

4) Essai de redressement des données brutes sur l'origine socio-professionnelle

Le tableau n° 23, p.37, fait apparaître que le niveau d'études des nouveaux titulaires dont l'origine sociale n'est pas précisée, est nettement plus faible que le niveau d'études de l'ensemble de ceux dont l'origine sociale est précisée. La répartition des " non précisés " entre les différentes catégories d'origines socio-professionnelles n'est donc pas identique à celle du reste de la population étudiée mais comporte une plus forte proportion d'originaires des catégories socio-professionnelles pour lesquelles les niveaux d'études sont plus faibles.

Nous avons procédé à une estimation de la répartition entre les origines socio-professionnelles des " non-précisés " de la façon suivante. Nous faisons l'hypothèse que la répartition entre niveaux d'études pour une origine socio-professionnelle donnée est la même que pour ceux qui ont précisé la profession de leur père. La répartition entre les origines socio-professionnelles est donc telle qu'en appliquant à chaque catégorie socio-professionnelle, à l'intérieur des "non précisés", les pourcentages

Tableau N° 23 : Niveau d'études selon l'origine socio-professionnelle,
ensemble des nouveaux titulaires 1964-1971 (Hommes + Femmes)

Niveau d'études Profession du père	Primaire 1		1er cycle sec. 2		1 + 2		2ème cycle secondaire		Technique		Supérieur un ou deux ans		Supérieur cycle 2 & 3 & G.E.	
Agriculteurs	5	5	3	12	3	17	3	26	1	5	4	33	3	18
Industriels	-	-	1	5	1	5	4	28	2	4	5	32	5	30
Artisans et commerç.	17	5	15	17	15	21	13	27	17	13	11	23	9	15
Professions libér. & cadres supérieurs	7	1	20	10	17	11	28	26	11	4	32	29	40	30
Moyens et cadres techniciens	5	2	9	15	8	16	8	26	11	12	8	24	9	21
Journalistes	1	1	5	17	4	18	5	34	1	4	4	29	3	15
Employés	13	6	10	16	10	22	7	24	9	11	8	25	6	16
Ouvriers	12	8	8	22	9	30	4	20	10	19	4	20	2	8
Personnels de service	2	13	1	23	1	37	1	30	1	20		7		7
Artistes, clergé armée, police	3	2	5	13	5	15	6	26	6	10	6	25	7	25
Non précisé	34	5	23	15	25	20	21	26	31	14	19	22	16	16
Total	100	3	100	14	100	17	100	26	100	10	100	25	100	21
Total effectifs	172		706		878		1335		494		1299		1067	
Total effectifs sauf non-précisés	113		543		656		1075		342		1055		894	
% horizontaux	3%		13%		16%		27%		8%		26%		22%	

de niveaux d'études figurant au tableau n° 23, on retrouve pour l'ensemble des "non-précisé" la répartition entre niveaux figurant à la ligne "non-précisé" du tableau.

On obtient ainsi l'estimation suivante : (tableau n°24)

Origine socio-professionnelle	Répartition des non-précisé	% pour l'ensemble des N.p.	Répartition des N.p. redressée
- Industriels	2%	ε	4%
- Professions libérales _ et cadres supérieurs	13%	3%	31%
- Journalistes	ε	ε	4%
- Agriculteurs	4%	1%	4%
- Artisans et commerc.	16%	3%	15%
- Cadres moyens & tech.	12%	3%	11%
- Employés	12%	3%	11%
- Artistes, clergé, armée et police	6%	1%	7%
- Ouvriers	30%	6%	11%
- Personnels de service	5%	1%	2%
TOTAL	100%	21%	100%

Nous pouvons à présent comparer, à titre indicatif, afin d'apprécier la sur-représentation et la sous-représentation de certaines catégories socio-professionnelles, la répartition parmi ces catégories des pères des nouveaux titulaires et de la population active masculine (recensement de 1968). (Voir tableau n° 25 page suivante).

Tableau N° 25

Catégorie socio-professionnelle	Pères des nvx titulaires 1964 - 1971	Population active masculine 1968
- Industriels	4%	0,5%
- Professions libérales et cadres supérieurs	31%	6,1%
- Journalistes et assimilés	4%	Σ
- Agriculteurs	4%	11,5%
- Artisans et commerçants	15%	9,1%
- Cadres moyens et techniciens	11%	9,0%
- Employés	11%	8,9%
- Artistes, clergé, armée et police	7%	3,1%
- Ouvriers	11%	50,0%
- Personnels de service	2%	1,8%
TOTAL	100%	100%

V - L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE AU JOURNALISME

Si les nouveaux titulaires ont rarement changé d'emploi et plus rarement encore d'entreprise, depuis qu'ils exercent la profession de journaliste, ils ont par contre en majorité exercé d'autres professions avant de s'engager dans celle-ci. Pour 41% seulement, le journalisme est vraiment la première activité professionnelle; 59% d'entre eux avaient eu au moins une activité professionnelle antérieure, dont :

30% une seule activité
17% deux activités
12% trois activités ou plus.

1) La durée des activités antérieures au journalisme

Dans quelle mesure ces activités ont-elles permis d'acquérir une réelle expérience professionnelle, dans quelle mesure étaient-elles des activités "d'attente" ou de "tâtonnement" ayant peu marqué ceux qui les exerçaient ?

Une réponse partielle à cette question peut être apportée par l'analyse de la durée de ces activités.

Tableau n° 26 : Nombre et durée des activités professionnelles antérieures au journalisme

durée nombre d'activités	sans objet	deux ans au moins	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 ans et +	non précisé	Total
une		46%	23%	13%	13%	5%	100%
deux		18%	28%	23%	27%	4%	100%
3 et plus		7%	21%	29%	39%	4%	100%
TOTAL	41%	18%	14%	12%	13%	2%	100%

On peut considérer comme des activités peu marquantes celles qui ont duré deux ans ou moins. C'est le cas pour un peu moins de la moitié de ceux qui ont eu une seule activité antérieure : ceux-ci représentent 79% des nouveaux titulaires dont l'activité professionnelle antérieure au journalisme n'a pas duré plus de deux ans. Ces activités d'attente ont été pour l'essentiel le fait de ceux qui entrent dans la profession avant trente et un ans, comme le montre l'analyse des durées d'activité par âge et par sexe.

Tableau n° 27 : Durée des activités professionnelles antérieures au journalisme, par âge et par sexe, au moment de l'obtention de la carte.

Age	Activité masculine				Activité féminine				TOTAL			
	Nullé	2 ans au +	2ans au -	Total	Nullé	2 ans au +	2 ans au -	Total	Nullé	2ans au+	2ans au -	Total
≤ 25 ans	64	22	14	100	59	28	13	100	63%	23%	14%	100%
26 à 30	40	23	37	100	28	25	47	100	36%	23%	41%	100%
+ de 30	17	14	69	100	18	9	73	100	17%	6%	77%	100%
Total	43	18	39	100	35	20	45	100	41%	18%	41%	100%

2) Le taux d'activité professionnelle antérieure au journalisme

Le tableau 28 indique les pourcentages de nouveaux titulaires qui ont exercé au moins une, deux ou trois activités, avant leur entrée dans la profession.

Il permet de constater deux phénomènes :

a) dans l'ensemble, les femmes ont une expérience professionnelle antérieure au journalisme qui est supérieure à celle des hommes, et ceci est vrai pour tous les niveaux de formation, sauf les deux niveaux extrêmes (primaire, supérieur 3ème Cycle et grandes écoles).

b) On est amené à classer selon l'expérience professionnelle antérieure au journalisme, les nouveaux titulaires en trois grands groupes rassemblant plusieurs niveaux de formation ;

. Ceux qui ont une formation "primaire-professionnelle" qui regroupe à peu près les niveaux de formation primaire, premier cycle du secondaire, technique. Pour l'ensemble des nouveaux titulaires :

- 22% seulement ayant reçu une formation primaire et technique et
- 35% seulement ayant reçu une formation du premier cycle secondaire ont accédé directement au journalisme sans autre expérience professionnelle préalable. En se reportant au paragraphe III de la quatrième partie de ce chapitre, on relève que le pourcentage de nouveaux titulaires ayant cette formation "primaire professionnelle" s'établit selon l'origine socio-professionnelle de la façon suivante :

- Personnel de service.....	57 %
- Ouvriers	49 %
- Artisans et commerçants....	34 %
- Employés	33 %
- Cadres moyens et techniciens	28 %
- Artistes, clergé, armée, police	25 %
- Agriculteurs.....	22 %
- Journalistes	22 %
- Professions libérales et cadres supérieurs	15 %
- Industriels	9 %

. Ceux qui ont une formation "secondaire ou supérieure partielle" (secondaire 2ème cycle, baccalauréat, supérieur partiel ou 1er cycle) : 40 et 50 % d'entre eux ont accédé directement à la profession de journaliste.

. Ceux qui ont une formation supérieure au moins du niveau de la licence : 44% seulement (2ème cycle) et surtout 33% seulement (2ème cycle et grandes écoles) sont dépourvus d'une expérience professionnelle différente préalable.

Tableau N° 28 : Nombre d'activités professionnelles antérieures à l'entrée dans la profession de journaliste selon le niveau d'études et le sexe (en pourcentage).

Niveau d'Etudes	Hommes			Femmes		
	Nombre d'activités			Nombre d'activités		
	≥ 1	≥ 2	≥ 3	≥ 1	≥ 2	≥ 3
- primaire	79	43	15	75	50	33
- secondaire (1er cycle)	64	31	13	72	37	12
- secondaire (2è cycle)	55	25	9	69	35	14
- baccalauréat	45	22	8	53	28	14
- technique	76	42	10	85	54	27
- supérieur (début)	46	21	9	57	27	11
- supérieur (1er cycle)	51	23	10	66	33	9
- supérieur (2è cycle)	53	33	8	62	25	11
- supérieur (3è cycle) et grandes écoles	68	33	12	64	30	10
- non précisé	49	22	7	82	18	6
TOTAL	57	27	11	65	33	14

N.B. sur une même ligne pour un même sexe, les effectifs correspondant aux différents pourcentages sont évidemment inclus les uns dans les autres : 57% des nouveaux titulaires hommes ont eu au moins une activité; parmi ceux-ci 27% en ont eu au moins deux et parmi ces derniers 11% en ont eu au moins trois.

On peut donc considérer le groupe "études secondaires" comme un groupe critique et plus particulièrement le "niveau bac" (baccalauréat et éventuellement un an d'études supérieures) comme un "niveau critique", puisqu'à ce niveau on accède à la profession à la fois sans formation supérieure et, dans un cas sur deux, sans expérience professionnelle extérieure, ce qui expose à des risques particuliers sur le plan professionnel notamment dans le cas où se posent des problèmes de reconversion éventuelle résultant d'une crise sectorielle de l'emploi.

3) Les secteurs d'activités professionnelles antérieures au journalisme

Les tableaux 2 & 3 de l'annexe 1 présentent les secteurs où les nouveaux titulaires ont exercé des activités professionnelles avant le journalisme, d'une part selon le niveau d'études, d'autre part selon le sexe.

Ils se résument dans la répartition globale suivante :

(Tableau N° 29)

Secteur Activités	Presse (fonctions techniques & administ.)	Information & Culture (édition, photo, ciné. publicité)	Enseignement	Autres secteurs	Pas d'activité antérieure	Total
- 1ère activité	7%	9%	9%	34%	41%	100%
- 2ème activité	4%	4%	3%	16%	71%	100%
- 3ème activité	3%	2%	1%	6%	88%	100%

On voit que les journalistes qui ont exercé antérieurement d'autres activités proviennent dans moins d'un cas sur deux du même secteur (ce sont les "ex non-journalistes dont le cas a été étudié plus haut) ou d'un "secteur culturel" présentant avec la presse une certaine parenté; en majorité ils sont passés par des secteurs répartis dans tout l'éventail des activités économiques dont aucun ne constitue par conséquent une filière d'accès privilégiée à la profession.

4) Les professions exercées antérieurement au journalisme

Les professions exercées (au cours de la première activité antérieure au journalisme) selon le sexe et le niveau d'études sont également présentées (regroupées selon la nomenclature des catégories socio-professionnelles) dans les tableaux 2 & 3 de l'annexe I qui font ressortir la prédominance des emplois de cadres moyens et employés.

CHAPITRE III

LES RELATIONS ENTRE LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES ET LES CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

- Que font les nouveaux titulaires de la carte de journaliste ?
- Qui sont-ils ?

Telles sont les deux questions auxquelles nous nous sommes jusqu'ici efforcés de répondre. Nous essaierons maintenant d'analyser les relations entre situations professionnelles et caractéristiques socio-culturelles, les probabilités plus ou moins fortes qu'ont ceux qui accèdent à la profession de journaliste de parvenir aux différentes situations professionnelles qu'elle renferme, selon leur "profil" et le poids des différents facteurs : sexe, niveau d'études, origine géographique, origine sociale. Au chapitre suivant, nous analyserons le rôle particulier que joue éventuellement le passage par une formation spécialisée au journalisme.

I - LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES DES HOMMES ET DES FEMMES

1) Les types de presse

Les tableaux N° 30 & 31 permettent de constater que les débouchés offerts par les différents types de presse revêtent une importance relative très différente pour les hommes et pour les femmes :

26% des nouveaux titulaires hommes (33% si le pourcentage est calculé sur les réponses précises), mais 10% (13%) seulement de femmes, parmi les nouveaux titulaires sont employés par la presse écrite de province.

Par contre 46% des femmes (58% si l'on se réfère aux réponses précises) et seulement 25% (31%) des hommes parmi les nouveaux titulaires sont employés par la presse hebdomadaire et périodique parisiennes.

Tableau N° 30 : Répartition des effectifs dans les différents types de presse

TYPES DE PRESSE	SEXE		Total
	Hommes	Femmes	
Quotidiens parisiens	8%	8%	8%
Quotidiens régionaux et départ.	23%	8%	19%
Hebdomadaires parisiens	12%	22%	15%
Périodiques parisiens	13%	24%	16%
Hebdomadaires périodiques provinciaux	3%	2%	3%
Presse écrite étrangère	1%	1%	1%
Radio T.V.	13%	7%	11%
O.R.T.F.	11%	6%	10%
périphériques	2%	1%	1%
Agences	6%	6%	6%
Agences photo	1%	1%	1%
Agences presse	5%	5%	5%
Entreprises éditrices de presse	1%	1%	1%
Non précisé	20%	21%	20%
TOTAL	100%	100%	100%

Tableau N° 31 : Comparaison de la répartition des nouveaux titulaires Hommes-Femmes, dans les différents types de presse.

TYPES DE PRESSE	SEXE		Nouveaux titulaires 1964-1971		Ensemble Profess. 1964	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Quotidiens parisiens	73%	27%	73%	27%	15%	15%
Quotidiens régionaux et départ	88%	12%	88%	12%	6%	6%
Hebdomadaires parisiens	60%	40%	60%	40%	28%	28%
Périodiques parisiens	59%	41%	59%	41%	31%	31%
Hebdomadaires périodiques provinciaux	81%	18%	81%	18%	12%	12%
Presse écrite étrangère	83%	17%	83%	17%	15%	15%
Radio T.V.	84%	16%	84%	16%	13%	13%
O.R.T.F.	83%	17%	83%	17%	15%	15%
périphériques	88%	12%	88%	12%	6%	6%
Agences	74%	26%	74%	26%	14%	14%
Agences photo	73%	27%	73%	27%	15%	15%
Agences presse	74%	26%	74%	26%	14%	14%
Entreprises éditrices presse	68%	32%	68%	32%		
Non précisé	72%	28%	72%	28%		
TOTAL	73%	27%	73%	27%	15%	15%

Certains types de presse, en effet, ne font encore qu'entrouvrir leurs portes aux femmes. Cette résistance est d'abord le fait de la presse de province et surtout de la presse de province quotidienne, puis de la presse radio diffusée et télévisée, surtout en ce qui concerne les radiodiffusions ou télévisions périphériques.

Par rapport à 1964, on constate que la progression des femmes dans les divers types de presse se fait en quelque sorte sur une ligne parallèle aux positions déjà acquises à cette date. Dans tous les types de presse, la proportion de femmes parmi les nouveaux titulaires est supérieure à la proportion de femmes parmi les journalistes professionnels il y a huit ans. Cependant, les secteurs les plus ouverts aux femmes sont ceux où elles étaient déjà en plus forte proportion, tandis que les secteurs où il leur est plus difficile d'entrer sont ceux où elles étaient déjà les moins nombreuses. Une exception à ces phénomènes : celle de l'ORTF, où le pourcentage de femmes parmi les nouveaux titulaires reste presque identique au pourcentage qu'elles avaient en 1964.

2) Les spécialités de presse

Si l'on classe la presse par spécialité (tableaux n° 32 & 33, p.48), on constate à nouveau que :

- la proportion de femmes parmi les nouveaux titulaires est supérieure à la proportion de femmes parmi les journalistes professionnels en 1964 dans presque toutes les spécialités (sauf en particulier la presse féminine où la proportion de deux tiers de femmes était déjà atteinte en 1964).

- la proportion de femmes parmi les nouveaux titulaires est importante ou faible selon qu'elle était déjà importante ou faible parmi les journalistes professionnels en 1964.

On peut donc classer les spécialités de presse en trois grandes zones, si l'on se réfère au pourcentage de femmes parmi les nouveaux titulaires, qui apparaît déterminé par des facteurs socio-culturels, renforcés dans certains cas par des facteurs techniques, lorsque certaines catégories de presse comportent en plus une forte proportion d'emplois où la proportion de femmes est ou devient plus importante.

a) une zone à prédominance masculine marquée (moins de 30% de femmes parmi les nouveaux titulaires), où l'on rencontre :

- des spécialités relevant d'une culture socialement perçue comme masculine : sport, auto, nautisme, aviation ...

- la presse d'information générale, agence de presse, radiodiffusion, télévision) celle qui fabrique et façonne les informations et les contenus culturels destinés au plus large public et constitue le lieu du "quatrième pouvoir" selon une expression classique.

- la presse des associations diverses

- la presse du monde agricole

- la presse politique et la presse économique et financière: la politique, "les affaires" restent socialement perçues et

Tableau N° 32 : Répartition des effectifs dans les différentes spécialités de presse - comparaison effectifs féminins 1964-71

SPECIALITES DE PRESSE	Nouveaux titul. 1964-1971		Enquête 1964
	Hommes	Femmes	Femmes
Nautisme, aviation, sport	96%	4%	////
	91%	9%	9%
Radio-diffusion, télévision	84%	16%	13%
Information générale	82%	18%	11%
Associations	81%	19%	///
agricoles	80%	20%	8%
Agences	74%	26%	14%
politique	73%	27%	///
économique et financière	71%	29%	15%
Humour, satire	70%	30%	///
Loisirs, tourisme, voyage	69%	31%	///
Education d'organes de presse	68%	32%	///
Syndicale	67%	33%	///
Technique	66%	34%	29%
Opinion	64%	36%	16%
culturelle, littéraire, art.	64%	36%	31%
presse professionnelle	62%	38%	20%
Jeunesse, vulgarisation	57%	43%	///
scientifique	57%	43%	30%
religion	55%	45%	///
adolescents	53%	47%	40%
vie pratique	43%	57%	47%
enfants	40%	60%	50%
presse féminine	31%	69%	67%
non précisé	72%	28%	///

Tableau N° 33 : Répartition Hommes - Femmes dans les différentes spécialités de presse

SPECIALITES DE PRESSE	Hommes	Femmes	Total
Nautisme, aviation, sport	1%	Σ	1%
	1%	Σ	1%
Radio-diffusion, télévision	13%	7%	11%
Information générale	35%	21%	31%
Associations	Σ	Σ	Σ
agricoles	1%	1%	1%
Agences	6%	6%	6%
politique	1%	1%	1%
économique et financière	3%	3%	3%
Humour, satire	Σ	Σ	Σ
Loisirs, tourisme, voyage	2%	2%	2%
Education d'organes de pres.	1%	1%	1%
Syndicale	1%	1%	1%
Technique	2%	4%	3%
Opinion	5%	7%	5%
Culturelle, littéraire, art.	1%	1%	1%
presse professionnelle	4%	6%	4%
Jeunesse, vulgarisation	1%	2%	1%
Scientifique	Σ	1%	1%
Religion	1%	1%	1%
Adolescents	Σ	1%	Σ
Vie pratique	1%	4%	2%
enfants	Σ	1%	1%
Presse féminine	1%	9%	4%
Non précisé	19%	20%	18%

/// Renseignements ne figurant pas dans l'enquête de 1964.

organisées comme soumises à l'hégémonie masculine.

b) une zone médiane (30 à 45%) de femmes parmi les nouveaux titulaires) où se rencontrent diverses catégories de presse spécialisée qui :

- d'une part chacune dans leur domaine ont tendance à publier des articles d'un niveau scientifique culturel ou technique plus élevé que la moyenne de la presse d'information générale traitant des mêmes sujets; or parmi les nouveaux titulaires, on l'a vu, les femmes ont un niveau de formation plus élevé que les hommes.

- d'autre part, relèvent entièrement de la presse hebdomadaire ou périodique. Or, on l'a vu, le mode de fonctionnement de cette presse implique une densité relativement forte d'emplois de secrétariat de rédaction et, comme il est indiqué ci-dessous au paragraphe 3, ces emplois comportent un pourcentage de femmes supérieur à la moyenne.

c) une zone à prédominance féminine, se décomposant en :

- presse pour la jeunesse et les adolescents (43 et 47% de femmes parmi les nouveaux titulaires)

- presse pour enfants (50% de femmes parmi les nouveaux titulaires)

- presse féminine (69% de femmes parmi les nouveaux titulaires), presse traitant de la vie pratique autrement dit des tâches domestiques dont la société assigne la charge aux femmes (57% de femmes parmi les nouveaux titulaires).

Ainsi les femmes ne peuvent prétendre devenir majoritaire dans un champ d'expression par voie de presse que s'il correspond à des "cultures" destinées à des catégories qui s'apparentent par leur statut de "mineurs" dans la société actuelle : femmes, enfants, jeunes et adolescents. Elles ne trouvent un accès particulièrement facile à la profession de journaliste que si elles acceptent d'y prolonger, sous d'autres apparences, leur rôle social traditionnel : vaquer aux affaires du ménage, au confort (sur tous les plans) de leur époux et aux soins des enfants. 17% des femmes nouvellement titulaires (21% si l'on se rapporte aux réponses précises) sont employées dans ces cinq spécialités de presse contre 3% (4%) des hommes.

3) Les emplois

Le Tableau N° 34 indique les proportions d'hommes et de femmes parmi les nouveaux titulaires selon les emplois, ainsi que des données correspondantes pour l'ensemble des journalistes professionnels en 1964.

Dans tous les emplois, le pourcentage de femmes parmi les nouveaux titulaires est supérieur ou égal au pourcentage correspondant pour les titulaires de 1964. La progression des femmes est cependant très faible pour les emplois marqués en 1964 par une nette prédominance masculine et qui le demeurent (moins de 20% de femmes parmi les nouveaux titulaires) :

Tableau N° 34 : Répartition Hommes-Femmes dans les différents types d'emploi - Pourcentage de femmes dans l'ensemble des effectifs 1964-1971

E M P L O I S (1)	Nouveaux titul. 1964-1971		Eff. 1964-71
	Hommes	Femmes	Femmes
Grand reporter (2)	100%	-	6%
Reporter photo/caméraman	98%	2%	1%
Correspondant local	97%	3%	//
Rédacteur détaché	96%	4%	2%
Reporter stagiaire	90%	10%	//
Rédacteur en chef	87%	13%	10%
Reporter	86%	14%	14%
Reporter dessinateur Humo.	83%	17%	10%
Correspondant à l'étrang.	82%	18%	7%
Chef de service	77%	23%	4%
secrétaire général	76%	24%	10%
Rédacteur stagiaire	75%	25%	10%
Chef de rubrique	73%	27%	2%
Secrétaire d'édition	73%	27%	23%
maquettiste	73%	27%	14%
rédacteur spécialisé	72%	28%	20%
rédacteur polyvalent			
Premier secrétaire	57%	43%	14%
Rédacteur rewriter traduc.	56%	44%	45%
secrétaire de rédaction	52%	48%	20%
rédacteur stano de presse	11%	89%	88%

(1) - Les emplois sont donnés selon le degré de croissance de femmes parmi les nouveaux titulaires

(2) - deux nouveaux titulaires seulement étaient "grand reporter"

// - Renseignement ne figurant pas dans l'enquête de 1964.

rédacteur en chef d'une part, ensemble des emplois de reporter ou de correspondant d'autre part. Enfin, la proportion de femmes reste constante pour deux emplois où cette proportion était déjà forte en 1964 : rédacteur rewriter traducteur (45%) et rédacteur sténographe de presse. Ainsi les emplois, nettement marqués par la prédominance des hommes ou par une part relative des femmes supérieure à la moyenne, conservent ces caractéristiques.

Par contre la progression du pourcentage des femmes est particulièrement importante dans le groupe d'emplois du secrétariat de rédaction. Parmi les nouveaux titulaires, la proportion de femmes ayant un emploi de ce groupe est plus du double de celle des hommes : en se référant aux réponses précises 21% contre 9%.

En ce qui concerne les emplois de journalistes professionnels à caractère "technique", on notera (en se référant aux réponses précises) que 7% des femmes contre moins d'un demi pour cent des hommes, parmi les nouveaux titulaires, sont rédacteurs sténographes de presse : à l'opposé 11% des hommes contre seulement 1% de femmes, sont reporters photographes ou caméramen.

II - LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES ET LES NIVEAUX D'ETUDES

1) Les niveaux d'études selon le type de presse

Les données sur ce point sont présentées au tableau N° 35, p 52 . On note :

- un niveau d'études moyen légèrement supérieur au niveau moyen général des nouveaux titulaires pour ceux d'entre eux qui travaillent dans la presse écrite parisienne (quotidienne, périodique ou hebdomadaire) et étrangère.

- un niveau d'études très voisin du niveau moyen général pour les nouveaux titulaires travaillant en agence, puis dans la presse radio diffusée télévisée (moins de diplômés de l'enseignement supérieur ayant au moins une licence).

- un niveau d'études moyen plus faible que le niveau général pour la presse de province, l'écart étant plus fortement marqué pour la presse régionale et départementale quotidienne.

2) Les niveaux d'études selon l'emploi

Les résultats détaillés concernant les niveaux d'études des nouveaux titulaires selon l'emploi tenu au moment de l'obtention de la carte professionnelle sont présentés au tableau n°5 Annexe I. Ils sont résumés dans le tableau N° 36, p.53.

Tableau N° 35 : comparaison des niveaux d'études selon le type de presse

TYPES DE PRESSE Niveau d'études	Quotid. Paris.	Quotid. région. départ.	Hebdo Paris.	Périod. Paris.	Hebdo Périod. Province	Presse écrite étrangère	Agences	Radio T.V	Non Précisé	Total
1 - Primaire et 1er cycle du secondaire (BEPC)	16	23	14	14	20	17	18	16	16	17
2 - Secondaire (2ème cycle avec ou sans bac)	23	34	26	21	27	28	23	28	26	27
1 + 2 (Primaire + Secondaire)	39	57	40	35	47	45	41	44	42	44
3 - Technique	6	9	11	11	10	-	9	8	11	10
4 - Supérieur (début)	17	16	14	16	17	10	13	18	16	16
5 - Supérieur 1er cycle	13	8	9	12	10	15	12	13	9	10
6 - Supérieur 2ème cycle	17	8	15	16	13	22	17	13	13	13
7 - Supérieur 3ème cycle et grandes écoles	8	2	11	10	3	8	8	4	9	7
4 à 7 - total supérieur	55	34	49	54	43	55	50	48	47	46
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau N° 36 : Comparaison des niveaux d'études selon l'emploi tenu

Emplois	Niveau d'Etudes			
	primaire & secondaire	technique	supérieur	non-précisé
rédacteur en chef	27	2	70	1
corresp. à l'étranger	28		68	4
réduct.rewriter trad.	34	2	64	
réduct. spécialisé	32	6	61	1
secrét.gal rédaction	39	3	57	1
reporter (grand report et stagiaire)	44	1	54	1
rédacteur polyvalent	41	5	53	1
secrétaire édition	45	3	51	1
chef de service	28	21	51	
secrétaire rédaction	44	14	52	
rédacteur stagiaire	49	6	44	1
chef de rubrique	42	10	43	5
reporter dessin humor.	40	17	43	
rédacteur détaché	57	4	37	2
correspond. local	56	3	36	5
maquettiste	35	33	32	
reporter photographe	58	24	15	3
rédacteur sténo.presse	43	48	9	

Les emplois y sont classés selon le pourcentage décroissant de nouveaux titulaires ayant suivi au moins partiellement un enseignement supérieur.

On notera l'importance relativement forte de l'enseignement technique pour le groupe d'emplois ayant précisément un caractère plus technique (reporter, dessinateur-humoriste, maquettiste, reporter photographe-cameraman, rédacteur sténographe de presse) et en second lieu (de façon significative, compte tenu de l'effectif) pour l'emploi de secrétaire de rédaction.

3) L'entrée dans la presse et l'origine socio-professionnelle

Le tableau n° 37, p. 54, présente la répartition des nouveaux titulaires suivant l'origine socio-professionnelle pour chaque type de presse. Comme pour la répartition suivant le niveau d'études, on remarque surtout un net décalage entre les chiffres qui portent sur l'ensemble des effectifs des nouveaux titulaires et ceux qui concernent les effectifs travaillant dans la presse quotidienne et départementale. Le recrutement de celle-ci apparaît socialement plus ouvert, et ne comporte que 20% d'enfants d'industriels, cadres supérieurs et membres des professions libérales, contre 32% pour l'ensemble des types de presse.

Tableau N° 37 : L'origine socio-professionnelle des nouveaux titulaires
suivant le type de presse

O.S.P / Types de presse	Quotid. Paris	Quotid. Rég. & Départ.	Hebdo. Paris	Périod. Paris	Hebdo. & Périod. province	Presse écrite étrang.	Agences	Radio T.V	Non - précisé	TOTAL
Agriculteurs	2	4	2	3	8	2	2	3	3	3
Industriels	3	2	5	6	2	12	3	4	4	4
Artisans & com.	12	15	11	13	13	10	10	11	12	12
Professions lib. & cadres sup.	35	18	33	30	25	37	32	30	26	28
Cadres moyens & techniciens	6	10	7	9	10	6	8	9	8	8
Journalistes	5	4	4	3	3	4	4	6	2	4
Employés	8	10	7	6	8	8	7	7	9	8
Ouvriers	4	9	4	2	5	8	6	3	4	5
Personnels serv.	1	1	1		1	-		1	1	1
Artist. clergé armée, police	5	5	7	6	5	4	6	8	5	6
Non-précisé	19	22	19	22	20	19	22	18	26	21
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Répart. des nvx dans les différents types de presse	8%	19%	15%	16%	3%	1%	7%	11%	20%	100%

Le tableau n° 38, p.56 , présente la répartition suivant l'origine socio-professionnelle (les 10 groupes ont été rassemblés en 5 postes) pour les différents groupes d'emplois où se trouvaient les nouveaux titulaires lors de leur entrée dans l'entreprise qui les emploie. La prédominance des couches sociales supérieures est fortement marquée parmi les nouveaux titulaires qui ont accédé directement à des fonctions hiérarchiques. Elle est moins marquée lorsqu'il s'agit d'accéder, pour entrer dans la profession, à des emplois de secrétariat de rédaction ou de rédaction. Enfin, l'entrée dans la profession est plus ouverte lorsque l'emploi d'entrée est une fonction de journaliste à caractère technique ou un emploi technique ou administratif de non-journaliste.

4) La mobilité géographique

Les tableaux n° 39 & 40, pp.57&58, apportent des indications sur la mobilité géographique des nouveaux titulaires entre leurs études scolaires et leur situation au moment de l'obtention de la carte professionnelle. Le tableau n° 39 porte sur le lieu de l'activité professionnelle, le second sur le type de presse. Ils mettent en évidence les phénomènes suivants :

- 36% des nouveaux titulaires originaires de province (39% si l'on se réfère aux réponses précises) ont dû "monter à Paris" pour accéder à la profession de journaliste : les emplois tenus par les nouveaux titulaires sont en effet situés pour les deux tiers à Paris et pour un tiers seulement en province.

- la mobilité dans le sens Paris-province est au contraire très rare : parmi les nouveaux titulaires originaires de Paris, moins d'un sur dix travaille en province. La proportion de ceux qui travaillent en province est également faible parmi ceux qui ont fait une partie de leurs études à Paris ou encore tout ou une partie de leurs études à l'étranger.

- plus des trois quarts des nouveaux titulaires employés en province et en particulier dans la presse écrite régionale et départementale, sont originaires de province.

Rappelons que le niveau d'études des nouveaux titulaires originaires de province est aussi élevé que celui des nouveaux titulaires originaires de Paris, alors que le niveau d'études des nouveaux titulaires travaillant dans la presse quotidienne de Province est nettement plus faible que pour ceux qui sont employés dans les autres types de presse.

La mobilité géographique de la province vers Paris implique donc un "écrémage" des originaires de province, elle est d'autant plus fréquente que le niveau d'études est plus élevé.

Tableau N° 38 : Le premier emploi dans l'entreprise actuelle suivant l'origine socio-professionnelle
(regroupement des 10 groupes en 5 postes)

O.S.P. Postes	Exploitants agricoles patrons, art. comm.		Industriels cadres sup. prof.libéral.		Journalistes cadres moy. tech., artist. clergé, armée police		Employés		Ouvriers personnel serv. salariés agricoles		Non-précisé		Total	
Hierarchiques réd. chef, chef serv.	12	9%	62	46%	14	10%	12%	9%	2	1%	34	25%	136	100%
Secrét.rédaction s.g.réd., ler secr. non rédact.non édit	85	14%	132	31%	77	18%	37	1%	19	4%	85	19%	434	100%
rédaction	442	15%	1022	35%	530	18%	245	8%	155	5%	572	19%	2940	100%
Emplois de journ. à caract.technique	104	18%	126	22%	113	19%	43	7%	42	7%	156	27%	584	100%
Journalistes	84	17%	115	23%	102	21%	36	7%	42	9%	110	23%	489	100%
Non précisé	63	12%	196	36%	86	16%	38	7%	33	6%	129	23%	545	100%
TOTAL	15%		32%		18%		8%		6%		21%		100%	

Tableau N° 39 : La mobilité géographique : relations entre le lieu d'activité professionnelle et le lieu des études

Lieu d'emploi Lieu actuel des études	Paris	Province	Etranger	Non-précisé	TOTAL
Paris	46%	8%	19%	31%	32%
Province	27%	77%	31%	40%	44%
Paris et Province	2%	1%	0%	0%	1%
Province et Paris	4%	1%	4%	3%	3%
Etranger	10%	3%	35%	11%	9%
France et Etranger	4%	4%	4%	4%	4%
Non précisé	7%	6%	7%	11%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau n° 40 : La mobilité géographique : relations entre l'emploi (types de presse) et le lieu des études

Lieu des études / types de presse	Paris	Province	Paris et Province	Province et Paris	Etranger	France et Etranger	Non-précisé	TOTAL	
Quotidiens parisiens	11%	48%	30%	2%	3%	6%	5%	6%	100%
Régionaux Département.	5%	8%	79%	1%	1%	3%	3%	5%	100%
Hebdo. Paris	21%	45%	31%	2%	3%	7%	5%	7%	100%
Périodiques Paris	23%	47%	30%	1%	3%	8%	4%	7%	100%
Hebdo & périodiques province	1%	15%	68%	1%	4%	3%	3%	6%	100%
Agences & maison édit.	8%	35%	32%	1%	4%	15%	5%	8%	100%
Radio T.V.	11%	31%	34%	2%	3%	15%	8%	7%	100%
Presse écrite étr.	0%	15%	31%	0%	0%	44%	6%	4%	100%
Non précisé	20%	31%	42%	1%	4%	11%	3%	8%	100%
TOTAL	100%	32%	44%	1%	3%	9%	4%	7%	100%

CHAPITRE IV

LE ROLE DES ECOLES DE JOURNALISME

Nous devons rappeler que la profession ne reconnaît comme habilitées à dispenser une formation spécialisée au journalisme que certaines institutions : d'une part, le Centre Français de Journalisme (CFJ) et l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille (ESJ Lille), d'autre part, des Centres Universitaires : CIES de Strasbourg, Facultés de lettres (Strasbourg et Bordeaux), Instituts Universitaires de Technologie (IUT de Bordeaux et Tours). La convention collective nationale des journalistes en son article 9 précise les relations entre ces diverses institutions et la profession.

Les tableaux de dépouillement de l'enquête, inclus dans ce chapitre, résultent cependant de la réponse donnée par les nouveaux titulaires aux questions qui leur étaient posées sous le titre :

Formation journalistique : "Avez-vous suivi des cours spéciaux? si oui, dans quelle école ou organisme ?

Les résultats de l'enquête comportent donc, parmi les nouveaux titulaires ayant reçu une formation spécialisée:

- à la fois ceux qui déclarent être passés par un de ces centres reconnus par la profession,
- et ceux qui déclarent être passés par un autre centre français, que celui-ci ait une notoriété (Ecole Supérieure de Journalisme de Paris) ou bien nous ait été inconnu ou n'ait pas été précisé (rubrique : "autre centre français").
- Enfin, ceux qui déclarent être passés par un centre de formation étranger.

En effet, nous n'étions pas en mesure de vérifier l'exactitude de ces réponses.

Rappelons que les effectifs de nouveaux titulaires déclarant avoir reçu une formation s'établissent ainsi :

CFJ Paris	262	5%
ESJ Paris	230	4%
CIESJ Strasbourg ..	78	2%
ESJ Lille	172	3%
IUT	8	-
Faculté de lettres.	15	-
Autres centres	199	4%
français			
Centres étrangers.	65	1%

Total	1 029		20%

Pour étudier le rôle que jouent les écoles de journalisme dans les mécanismes socio-culturels d'accès à la profession et à ses différents emplois, nous examinerons successivement l'origine socio-culturelle des nouveaux titulaires qui ont reçu une formation spécialisée et leur situation professionnelle.

I- LES CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES DES NOUVEAUX TITULAIRES AYANT RECU UNE FORMATION SPECIALISEE AU JOURNALISME

1) Le sexe et l'origine socio-professionnelle (tableau n° 41)

Par rapport à ceux des nouveaux titulaires qui n'ont pas reçu une formation spécialisée, on constate que ceux qui sont issus d'un centre de formation au journalisme :

- comportent une proportion d'hommes légèrement plus forte (78 contre 72%), cela étant dû en particulier à l'ESJ de Lille (90% d'hommes).

- comportent une plus forte proportion d'enfants de cadres ou de professions libérales.

Les centres de formation au journalisme, par leur recrutement, ne tendent donc en aucune façon à jouer le rôle d'un mécanisme correcteur de l'inégalité des chances d'accès à la profession selon le sexe et l'origine socio-professionnelle.

2) Le niveau d'études (tableau n° 42, p.62)

Bien que leur origine sociale soit un peu plus élevée, les nouveaux titulaires ayant reçu une formation spécialisée au journalisme, ont globalement un niveau d'études moyen inférieur aux autres. La formation spécialisée au journalisme se substitue à une formation universitaire plus souvent qu'elle ne la complète, cela étant surtout vrai pour les hommes.

Tableau N° 41 : La formation spécialisée au journalisme
suivant l'origine socio-professionnelle
et le sexe.

ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE	Ont reçu une formation			N'ont pas reçu de formation		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Agriculteurs	3%	4%	3%	3%	3%	3%
Industriels	3%	7%	4%	3%	7%	4%
Artisans et commerçants	10%	12%	10%	13%	12%	13%
Professions libérales et cadres supérieurs	32%	32%	32%	24%	35%	27%
Cadres moyens & techniciens	10%	7%	9%	9%	5%	8%

Tableau n° 42 : La formation spécialisée au journalisme suivant le niveau d'études et le sexe.

Niveau des études \ Centres de formation	CFJ Paris			ESJ Paris			CIESJ Strasbourg			ESJ Lille		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
1 Primaire et premier cycle secondaire	11	10	10	13	14	13				6		5
2 Secondaire (avec ou sans bac)	37	22	33	46	31	43	62	50	58	62	56	62
1 + 2 Primaire + Second.	48	32	43	59	45	56	62	50	58	68	56	67
3 Technique	5	11	6	2	4	2				1		1
4 Supérieur début.	23	22	23	17	16	17	16	18	17	20	33	21
5 Supérieur cycle 1	8	16	10	9	16	10	8	11	9	5	11	6
6 Supérieur cycle 2	13	10	12	7	8	7	10	18	13	1		1
7 Supérieur cycle 3 GE	4	8	5	12	7		4	1	1		1	
4 à 7 Supérieur	48	56	50	38	52	41	34	51	40	27	44	29
Rappel effectifs	199	63	262	179	51	230	50	28	78	154	18	172
% Hommes + femmes par formation	76%	24%		77%	23%		64%	36%		90%	10%	

Tableau N° 41 : La formation spécialisée au journalisme suivant l'origine socio-professionnelle et le sexe.

ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE	M'ont pas reçu de formation		TOTAL	Ont reçu une formation		TOTAL
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Cartes moyennes & techniques	2%	2%	2%	7%	7%	9%
Professions libérales et cadres supérieurs	24%	32%	32%	21%	21%	32%
Artisans et commerçants	13%	13%	13%	22%	22%	18%
Industriels	3%	3%	4%	2%	2%	3%
Agriculteurs	3%	3%	3%	4%	4%	3%

I.U.T.			Facultés de lettres			Autres centres français			Centres form.étrang			Tous cent. de format.			N'ont pas reçu de formation			Ensemble des nvx journalistes		
H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
						31	15	27	13		10	14	9	12	20	15	18	18	14	17
100	100	100	27		20	42	31	31	25	38	28	45	33	43	22	22	22	27	24	26
100	100	100	27		20	73	46	66	38	38	38	51	42	55	42	37	40	45	38	43
			9		7	7	4	6	4		3	4	5	4	11	11	11	10	10	10
			9	25	13	6	15	8	12	8	11	17	19	17	15	14	15	15	14	15
			27		20	7	8	8	15	8	14	8	12	9	10	12	10	10	12	10
			27	50	33	5	15	7	17	38	22	8	13	9	13	19	15	12	18	13
				25	7	1	13	4	4		3	3	8	4	8	7	8	7	7	7
			53	100	73	19	41	27	51	54	50	34	52	39	46	52	48	44	51	45
6	22	8	11	4	15	151	48	199	52	13	65	801	228	1029	2957	1155	4108	3758	1383	5141
75%	25%		73%	27%		75%	25%		80%	20%		78%	22%		72%	28%		73%	27%	

3) L'origine géographique (tableau N°43, p.65)

Tandis qu'un certain nombre de provinciaux "montent à Paris" pour y suivre une formation spécialisée au journalisme les centres de formation situés en province recrutent dans leur région et ne forment presque jamais des jeunes gens ou des jeunes filles dont la scolarité s'est effectuée à Paris.

II-LES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

1) La répartition entre les types de presse (tableau n°44, p.6)

La proportion de nouveaux titulaires ayant suivi une formation spécialisée au journalisme varie selon les types de presse et s'établit ainsi :

- Radio diffusion télévision	26%
- Quotidiens parisiens	26%
- Quotidiens régionaux et départementaux ...	24%
- Agences	23%
- Presse étrangère écrite	20%
- Hebdomadaires et périodiques de province..	19%
- Hebdomadaires parisiens	18%
- Périodiques parisiens	11%

La répartition des nouveaux titulaires entre les types de presse, selon le centre de formation spécialisée au journalisme figure au tableau n° 44. On note que les centres de formation situés en province voient environ la moitié des effectifs qu'ils forment entrer dans la presse de province, ce qui n'est le cas que pour un sixième des effectifs formés dans les centres parisiens.

2) La répartition parmi les emplois

La proportion de nouveaux titulaires ayant suivi une formation spécialisée au journalisme s'établit comme suit pour les différents emplois :

- Secrétaire d'édition	54%
- Rédacteur détaché	37%
- Correspondant à l'étranger	28%
- Premier secrétaire	28%
- Reporter	25%
- Secrétaire de rédaction	24%
- Rédacteur stagiaire	24%
- Reporter stagiaire	20%
- Rédacteur spécialisé	18%
- Rédacteur, rewriter, traducteur	14%
- Reporter photographe cameraman	14%
- Chef de rubrique	10%
- Chef de service	8%
- Chef rédacteur	8%
- Reporter dessinateur (humoriste)	7%
- Secrétaire général de la rédaction	6%
- Maquettiste	5%
- Rédacteur sténographe de presse	1%
- Grand reporter (pour mémoire)	0%

Tableau n° 43 : Les centres de formation au journalisme - répartition des effectifs
suivant l'origine géographique

Origine géographique Formation	Paris	Province	Paris puis Province	Province puis Paris	Etranger	France & étranger	Non-précis.	TOTAL
C.F.J.	6	37	3	3	6	6	6	100
E.S.J. Paris	5	37	2	4	4	8	6	100
E.S.J Lille	1	7	2	1	4	7	3	100
CIESV Strasbourg	10	66	-	1	10	7	6	100
I.U.T.	-	88	-	-	-	12	-	100
Fac.de lettres	27	46	-	-	7	13	7	100
Autres centres français	4	37	2	3	6	4	5	100
Centres format. étrangers	8	18	2	-	61	3	8	100
Total des form. au journalisme	18	28	2	2	9	6	6	100
Pas de formation au journalisme	33	43	1	3	9	4	7	100
Total des nouv entrants	32	44	1	3	9	4	7	100

Tableau N° 44 : La répartition des nouveaux titulaires entre les types de presse selon leur formation au journalisme.

Types de centres presse de formation	Quotid. Paris	Quotid. régionx & départ.	Hebdo Paris	Périod. Paris	Hebdo Périod. province	Agence	Presse parlée T.V	Presse filmée	Presse étrangère	Non-précisé	TOTAL
C.F.J.	15%	17%	12%	13%	2%	10%	11%	-	-	20%	100%
E.S.J Paris	10%	17%	18%	10%	3%	7%	18%	-	-	17%	100%
E.S.J.Lille	9%	43%	8%	6%	3%	3%	11%	+	1%	16%	100%
CIESJ Strasbourg	3%	54%	5%	4%	1%	5%	13%	-	-	15%	100%
I.U.T.	-	63%	-	12%	-	-	13%	-	-	12%	100%
Facultés de lettres	7%	47%	7%	-	-	7%	26%	-	-	6%	100%
Autres formations France	7%	14%	18%	12%	2%	9%	17%	-	-	21%	100%
Format.étrang.	6%	6%	8%	5%	5%	21%	20%	-	9%	20%	100%
Non-précisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%
Pas de format.	7%	18%	15%	18%	3%	7%	10%	-	1%	21%	100%
TOTAL	394 8%	984 19%	768 16%	825 16%	114 3%	364 7%	569 11%	3	52 1%	1020 20%	5141 100%

Les groupes d'emploi pour lesquels la formation spécialisée au journalisme tient le rôle le plus important, sont le secrétariat de rédaction (un quart des nouveaux titulaires de ce groupe ont reçu une formation spécialisée), puis la rédaction. Elle est par contre très peu fréquente chez les nouveaux titulaires occupant des fonctions hiérarchiques ou des emplois de journaliste à caractère technique (photographes, caméramen, occupant dans ce dernier groupe une position un peu différente).

Le tableau 45 ci-dessous donne la répartition entre les différents groupes d'emplois suivant les différents centres de formation. On notera que 23% des nouveaux titulaires issus "d'autres centres français" et 18% de ceux qui sont issus de centres de formation étrangers sont reporters photographes ou caméramen.

Tableau N° 45

Centre de Formation	GROUPES D' EMPLOI				
	Fonctions hiérarchiques	Secrétariat de rédaction	Rédaction & reportage	Emplois à caractère technique	Non-précisé
C.F.J Paris	1%	21%	68%		10%
ESJ Paris	1%	10%	76%	2%	11%
ESJ Lille	2%	16%	74%	2%	6%
CIESJ Strasbourg		6%	86%		8%
IUT			88%		12%
Fac. de Lettres		7%	93%		
Autres centres français	3%	11%	51%	26%	9%
Centres étrangers	2%	6%	60%	21%	11%
N'ont pas reçu de formation spéciale	5%	10%	58%	16%	11%

CHAPITRE V

LES REMUNERATIONS DES NOUVEAUX TITULAIRES

Les dernières lignes du questionnaire de l'enquête demandent de préciser le " salaire brut mensuel " ou "la moyenne mensuelle des piges". C'est le montant ainsi déclaré qui est désigné ici comme "rémunération brute mensuelle". 80% des enquêtés ont répondu à cette question. Compte tenu de l'impossibilité de vérifier les réponses fournies, des erreurs d'observation sont évidemment possibles mais nous ne pouvons évaluer leur fréquence, leur signe ni leur amplitude.

Selon un processus défini par une note annexe, les rémunérations ont été indexées en tenant compte à la fois de la hausse des prix et de la hausse des salaires réels, de façon à pouvoir les comparer entre eux, indépendamment de l'année. Les rémunérations prises en compte dans ce chapitre sont des rémunérations aux conditions économiques de 1971.

Pour l'ensemble des nouveaux titulaires enquêtés, la rémunération moyenne mensuelle s'établissait à 1 840 F. Nous allons examiner comment elle varie selon les différentes caractéristiques socio-culturelles ou professionnelles.

I - LES REMUNERATIONS MOYENNES SELON LE SEXE

Tableau n° 46 : Répartition des rémunérations mensuelles déclarées selon le sexe (année 1970 & 1971)

Tranches de salaire	Hommes	Femmes
- de 1 000 F	4%	3%
- 1 000 à 1 200 F	12%	10%
- 1 200 à 1 400 F	14%	12%
- 1 400 à 1 600 F	19%	17%
- 1 600 à 2 000 F	21%	27%
- 2 000 à 2 500 F	12%	18%
- 2 500 à 3 000 F	9%	7%
+ de 3 000 F	9%	5%
TOTAL	100%	100%
- Salaire moyen	1 870 F	1 770 F

Si la rémunération moyenne des femmes est inférieure, d'un peu plus de 5% à celle des hommes, leur rémunération médiane est au contraire légèrement supérieure : la moitié des hommes gagne moins de 1 600 F par mois, 42% seulement des femmes ont une rémunération mensuelle inférieure à ce montant. Mais les femmes sont proportionnellement moins nombreuses dans les tranches des salaires les plus élevées : 12% des femmes seulement contre 18% des hommes gagnent plus de 2 500 F par mois.

II - LES REMUNERATIONS SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Le tableau n° 47, p. 72, indique quelles sont les rémunérations mensuelles moyennes déclarées selon le type de presse et l'emploi. Rappelons que les effectifs correspondant aux diverses situations professionnelles sont d'importance très variable : le lecteur devra donc se reporter, pour apprécier la signification des rémunérations moyennes au tableau I et au tableau 5, annexe I.

Ces données font apparaître au premier abord une hiérarchie des types de presse selon la rémunération moyenne des nouveaux titulaires. Mettant à part la presse étrangère écrite (qui n'emploie qu'un pour cent des nouveaux titulaires), on constate que la presse hebdomadaire et périodique parisiennes offrent en moyenne des rémunérations supérieures de près de 50% aux rémunérations moyennes offertes par les quotidiens de province. Il s'agit donc là d'écart importants (33% entre maximum et minimum).

Une comparaison significative ne peut cependant être effectuée qu'emploi par emploi, et doit se limiter à ceux dont les effectifs sont suffisamment nombreux. Nous les examinerons par ordre d'importance :

- Rédacteur polyvalent

L'écart des rémunérations moyennes est faible entre les différents types de presse parisienne, les agences et la presse radio-diffusée et télévisée, par contre la presse de province leur offre des rémunérations nettement plus faibles : l'écart le plus fort (périodiques parisiens-quotidiens provinciaux) approche 25%.

- Rédacteur stagiaire

Le classement des types de presse, en fonction des rémunérations offertes, est le même que lorsqu'on effectue le calcul de la rémunération moyenne tous emplois confondus : presse hebdomadaire et périodique parisiennes, agences, presse radio-diffusée télévisée, quotidiens parisiens, presse de province. Quotidiens parisiens et provinciaux offrent des rémunérations voisines. L'écart entre hebdomadaires ou périodiques parisiens et quotidiens parisiens ou provinciaux est de l'ordre de 20%.

Tableau N° 47 : La rémunération mensuelle moyenne selon l'emploi actuel et le type de presse des nouveaux titulaires de la carte de journaliste 1964-1971

Types de presse Emplois	Presse étrangère écrite	Hebdo Paris	Périodiques Paris	Agences Editions
Rédacteur en chef	4150	3510	3490	4640
Secrétaire gal rédact.	-	4050	2910	3930
Chef de service	-	3300	3540	2980
Chef de rubrique	-	3490	2320	1650
Premier secrétaire	-	1640	2480	-
Secrétaire rédact.	2970	2020	2080	1990
Secrétaire édition	1260	1600	-	1410
Maquettiste	1900	2360	2200	2230
Grand reporter	-	6150	-	-
Reporter	-	1710	2090	1020
Rédacteur détaché	-	-	-	1150
Reporter stagiaire	-	1060	930	-
Rédacteur polyvalent	2450	1890	1900	1980
Rédacteur spécialisé	2230	2040	2290	1870
Rédacteur rewriter traducteur	5410	2130	2640	2300
Corresp. étranger	3590	2170	3360	2520
Rédact. stagiaire	1280	1640	1690	1440
Corresp. local	2110	2890	-	-
Report. photo. caméra.	2150	2420	2410	2200
Rédact. dessin. humor.	-	2600	2070	2150
Sténo. presse	-	1800	1840	1650
Non précisé	1870	1980	1740	1820
TOTAL	2840	2160	2120	1930

Radio TV	Quotidiens paris.	Hebdo et Périod. province	Quotid.région. & départ.	Non-précisé	TOTAL
3010	-	2340	-	3570	3560
-	5240	1660	2300	2470	2970
2620	3280	1980	2410	2840	2900
2540	3230	-	1760	2740	2270
-	-	-	-	2400	2240
2590	1830	1600	1470	2020	1980
2100	-	-	1500	1280	1500
-	3120	2370	-	2250	2270
-	-	-	2380	-	4270
1760	2260	-	1220	2640	1870
1440	1640	1600	1440	1480	1440
1390	1020		1070	1000	1180
1750	1830	1480	1400	1890	1770
1780	1730	1690	1500	2170	1890
1690	2130	-	960	1550	2430
2560	2500	1460	1440	-	2440
1440	1370	1270	1340	1420	1430
1790	1460	1230	1410	1140	1440
1900	1930	1350	1540	1720	1920
-	1960	-	1480	-	2240
-	1680	-	1720	1480	1710
1870	2360	1600	2360	1760	1960
1790	1710	1550	1430	1930	1840

- Secrétaire de rédaction

Le classement n'est significatif qu'en écartant la presse radio-diffusée télévisée, où ce poste a une importance très faible. Le classement des types de presse selon les rémunérations offertes apparaît alors de nouveau semblable au classement obtenu tous emplois confondus. L'écart entre hebdomadaires ou périodiques parisiens et quotidiens provinciaux est de l'ordre de 25%

- Rédacteur spécialisé

Le classement des types de presse conserve la même allure, l'écart entre hebdomadaires parisiens (qui rémunèrent ici 10% moins cher que les périodiques) et quotidiens provinciaux est de 25%.

- Reporter photographe - caméraman

Le classement des types de presse conserve la même allure, l'écart entre hebdomadaires ou périodiques parisiens et quotidiens provinciaux atteint pour cet emploi 35%.

En ce qui concerne les emplois, les données recueillies font apparaître la hiérarchie des rémunérations moyennes mensuelles suivante :

- grand reporter (pour mémoire)	4 270 F
- rédacteur en chef	3 560 F
- secrétaire général de la rédact....	2 970 F
- chef de service	2 900 F
- correspondant à l'étranger	2 440 F
- rédacteur rewriteur traducteur	2 430 F
- chef de rubrique	2 270 F
- maquettiste	2 270 F
- reporter dessinateur humoriste	2 240 F
- premier secrétaire	2 240 F
- secrétaire de rédaction	1 980 F
- reporter photo caméra	1 920 F
- rédacteur spécialisé	1 890 F
- reporter	1 870 F
- rédacteur polyvalent	1 770 F
- sténographe de presse	1 710 F
- secrétaire d'édition	1 500 F
- rédacteur détaché	1 440 F
- correspondant local	1 440 F
- rédacteur stagiaire	1 430 F
- reporter stagiaire	1 180 F

Compte tenu des effectifs, on voit ici se dessiner, outre une hiérarchie des rémunérations moyennes interne à chaque groupe, une hiérarchie entre les groupes : fonctions hiérarchiques, secrétariat de rédaction (à l'exception des secrétaires d'édition) emplois à caractère technique et enfin rédaction.

III - LES REMUNERATIONS MOYENNES SELON LE NIVEAU D'ETUDES

<u>Niveau d'études</u>	<u>R.B.M. Moyenne</u>
- primaire	1 750 F
- secondaire 1er cycle	1 720 F
- secondaire 2ème cycle	1 700 F
- supérieur (début)	1 720 F
- supérieur 1er cycle	1 820 F
- technique	1 830 F
- supérieur 2ème cycle	1 970 F
- supérieur 3ème cycle	2 620 F
et grandes écoles	
- moyenne générale	1 840 F

Le niveau de la rémunération moyenne reste pratiquement constant du niveau d'études primaires au niveau baccalauréat (avec ou sans un début d'études supérieures). Il ne commence à progresser qu'avec une formation au moins du niveau de premier cycle (formation supérieure ou technique), c'est à dire une formation spécialisée. Seule une formation supérieure poussée (3ème cycle de l'enseignement supérieur, grandes écoles) amène à des rémunérations élevées dont la moyenne est de 43% supérieure à la moyenne générale.

IV - LES REMUNERATIONS MOYENNES SELON L'ORIGINE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Catégorie socio-professionnelle-R.B.M. Moyenne du père

- personnels de service	1 590 F
- ouvriers	1 610 F
- journalistes et assimilés	1 610 F
- agriculteurs exploitants	1 720 F
- cadres moyens et techniciens ...	1 760 F
- employés	1 790 F
- artisans et commerçants	1 850 F
- non précisé	1 870 F
- professions libérales et cadres supérieurs	1 910 F
- artistes, clergé, armée et police	1 950 F
- industriels	1 970 F

Les différences concernant la répartition selon les niveaux d'études en fonction de l'origine socio-professionnelle semblent le facteur essentiel de la différenciation des rémunérations moyennes selon l'origine socio-professionnelle.

V - LES REMUNERATIONS MENSUELLES MOYENNES SELON L'AGE (1970&1971)

<u>Age</u>	<u>R.B.M. Moyenne</u>
25 ans ou moins	1 530 F
26 à 30 ans	1 850 F
31 à 35 ans	2 390 F
36 à 45 ans	2 300 F
46 ans et plus	2 320 F

VI - LES REMUNERATIONS MENSUELLES MOYENNES SELON LA FORMATION
SPECIALISEE AU JOURNALISME

Les données recueillies sur ce point figurent au
tableau n° 48, p. 78 .

S'agissant non des barêmes minima, mais des rémunérations effectivement pratiquées (telles que les nouveaux titulaires les ont déclarées), ces données sembleraient montrer qu'en début de carrière les formations dispensées par les différents centres de préparation à la profession de journaliste ne font pas prime sur le marché, où l'expérience professionnelle (eût-elle été acquise en dehors du journalisme) serait avant tout appréciée.

Tableau N° 48 : La rémunération mensuelle moyenne des nouveaux titulaires de la carte de journaliste 1964-71 et le centre de formation au journalisme

Emploi actuel centre de formation	Rédac chef	Secr. gal rédac	Chef de serv.	Chef de rubr.	1er secr.	Secr. de rédac	Secrét. édit.	Maquet.	Gd report
C.F.J PARIS	2470	2640	1220	3740	1970	1720	1360	1680	
E.S.J PARIS	2110	1730	3710			1620	1420		
E.S.J. LILLE	2820			1610		1610	1440	1850	
CIES J STRASBOURG						1490			
I.U.T.									
Fac. de Lettres							1110		
Autres centres français	4050			1070	2100	2060	1370	2110	
Centres de formation étrangers	5020					1770			
Pas de formation spécialisée	3560	3020	3000	2340	2330	2070	1640	2290	4270
TOTAL	3560	2970	2900	2270	2240	1980	1500	2270	4270

Report	Rédac déta- ché	Report stag.	Rédact polyv.	Rédact spéc.	Rewrit trad.	Corres étrang.	Rédact stag.	Corres local	R.Photo caméra	R.Dess humor.	Sténo presse	Total
1530	1400	1710	1600	1870		1370	1420	1020			N.P.	1590
1650	1390		1560	1760		2440	1310	1460	1820			1510
1670	1420		1670	1620			1470	1640	1470			1590
1160	1440	1160	1430	1370			1300	1230				1380
			N.P.				1200	1050				1180
1750			1640	1960		1450	1410	1320				1540
1440	N.P.		1510	1870	2060		1260	1600	1970			1690
	1370		2450	2280	3690	3590	1380		2550	2390		2360
2020	1480	1410	1830	1910	2400	2530	1450	1460	1930	2230	1700	1910
1870	1440	1180	1770	1890	2430	2440	1430	1440	1920	2240	1710	1840

C O N C L U S I O N

En examinant les résultats de l'enquête effectuée auprès des nouveaux titulaires de la carte professionnelle de journaliste pour les années 1964 à 1971, nous avons constaté que le recrutement de la profession, au cours de ces années, a été marqué par quelques grandes tendances : rajeunissement, élévation du niveau d'études, accroissement du pourcentage de femmes, stabilité de la répartition selon l'origine sociale...

Mais il est surtout apparu que la profession de journaliste, sous une appellation générale unique, recouvre en fait une grande diversité de situations professionnelles.

Cette enquête ne permet pas d'analyser la diversité concrète de ces situations selon le contenu des activités professionnelles exercées, mais elle fait apparaître les conséquences de cette diversité sur les conditions d'accès à la profession. En effet, si pour une situation professionnelle donnée, il n'existe pas de filière d'accès unique, et si une même filière peut conduire à des situations professionnelles très diverses, la probabilité d'accéder de l'une à l'autre varie cependant selon les caractéristiques socio-culturelles des candidats.

Une situation professionnelle peut être caractérisée au premier abord comme un emploi dans un type de presse donné. En passant à nouveau en revue les différents critères, nous pouvons faire le bilan des principaux clivages ou rapprochements d'une part entre les groupes d'emploi (et parfois entre emplois à l'intérieur des groupes), d'autre part, entre les types de presse, dans les tableaux synthétiques suivants.

A - GROUPES D'EMPLOI

Critère	F. H. Fonctions hiérarchiques	S. R. Secrétariat de rédaction	R. Rédaction et reportage	Emplois à caractère technique
Accès au groupe d'emploi	. en partie direct . en partie par promotion (depuis R et SR)	. en partie direct . en partie par promotion (depuis R et non journalistes)	direct	- dessinateurs et maquettistes : direct - photo-caméramen et sténopresse : en partie direct, en partie par promotion depuis non journalistes)
Sortie du groupe d'emploi	non	possible vers F. H.	possible vers F. H. ou S. R.	non
Niveaux d'étude	Rédacteurs en chef (niveau élevé) s'oppose à chef de service et de rubrique (niveau moyen)	second groupe pour la part de l'enseignement technique.	varie selon emplois (voir tableaux)	Importance de l'enseignement technique (17 à 48 %)
O. S. P. part des industriels cadres supérieurs et prof. libérales (au moment de l'entrée)	46 %	31 %	35 %	22 %
Ouverture au recrutement féminin	D'autant moins ouvert que le niveau hiérarchique est plus élevé	groupe le plus favorable	moyennement favorable, sauf pour emplois exigeant mobilité (reportage) ou emplois de correspondants.	Sténopresse : 89 % de femmes photographe/caméraman : 2 % de femmes
Rôle de la formation spécialisée au journalisme	Peu important	important	assez important	Peu important (sauf formation spécialisée des photographes).
Rémunérations : hiérarchie générale des groupes (à différencier selon les emplois)	1	2	4	3

Critère	Regroupement et classement des types de presse		
Niveau d'études	1 presse écrite parisienne (quotidiens, hebdomadaires, périodiques) et étrangère.	2 agences, radiodiffusion télévision	3 presse de province
Ouverture au recrutement féminin	1 hebdomadaires et périodiques parisiens : favorables	2 quotidiens parisiens, agences	3 radiodiffusion télévision, presse étrangère écrite, presse de province : défavorables
Origine socio-professionnelle : % d'industriels, professions libérales, cadres supérieurs	1 tous types de presse sauf presse de province 34 à 39 %		2 presse de province : 27% (périodiques) et 20% (quotidiens)
Origine géographique : % de provinciaux d'origine	1 tous types de presse sauf presse de province 30 à 34 %		2 presse de province : 68 % (périodiques) et 79 % (quotidiens)
Rémunérations moyennes	1 presse étrangère écrite 2 hebdomadaires et périodiques parisiens 3 agences		4 radiodiffusion télévision, quotidiens parisiens 5 presse de province

Devant cette diversité des situations qui apparaît au moment où les journalistes obtiennent pour la première fois leur carte professionnelle, on est amené à se demander comment, à partir de ces situations évoluent les carrières à l'intérieur de la profession, on peut se demander également, à une période où les modifications structurelles de la presse peuvent entraîner à côté de phénomènes d'expansion dans certains secteurs, des compressions d'effectif dans certains autres, dans quelle mesure les nouveaux entrants, selon leur profil personnel et leurs conditions d'accès à la profession s'adapteront plus ou moins bien à ces mutations. Des études ultérieurement menées sous l'égide de la profession devraient permettre de réunir une information précieuse en la matière.

ANNEXES

ANNEXE I

- TABLEAU I** LA REPARTITION DES NOUVEAUX TITULAIRES DE LA CARTE DE JOURNALISTE 1964 - 1971 PAR TYPE DE PRESSE ET PAR EMPLOIS
- TABLEAU II** LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES A L'ENTREE DANS LA PROFESSION DE JOURNALISTE, SELON LE NIVEAU D'ETUDES
REPARTITION PAR SECTEUR (% horizontaux)
- TABLEAU III** LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES A L'ENTREE DANS LA PROFESSION DE JOURNALISTE SUIVANT LE SEXE : REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE
- TABLEAU IV** LES PROFESSIONS EXERCEES ANTERIEUREMENT AU JOURNALISME :
PREMIERE ACTIVITE
- TABLEAU V** LE NIVEAU D'ETUDES SELON L'EMPLOI AU MOMENT DE L'OBTENTION DE LA CARTE

TABLEAU I

LA REPARTITION DES NOUVEAUX TITULAIRES

PAR TYPE DE PRESSE

EMPLOI	TYPE DE PRESSE		QUOTIDIENS		QUOTIDIENS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX		HEBDO PARISIENS		PERIODIQUES PARISIENS	
REDACTEURS EN CHEF DIRECTEUR	0	-	0	-	13	10 %	43	1 %	5 %	1 %
SECRETARE GENERAL REDACTION	1	3 %	2	6 %	4	12 %	10	31 %	1 %	1 %
CHEF DE SERVICE	2	5 %	6	15 %	7	17 %	10	26 %	1 %	1 %
CHEF DE RUBRIQUE	1	3 %	17	42 %	6	15 %	7	8 %	1 %	1 %
PREMIER SECRETARE	0	-	0	-	1	14 %	4	68 %	€	€
SECRETARE DE REDACTION	31 %	6 %	50	11 %	85	18 %	180	37 %	8 %	22 %
SECRETARE D'EDITION	0	-	22	66 %	2	6 %	-	-	-	-
MAQUETTISTE	1	1 %	0	-	52	34 %	60	40 %	€	7 %
GRAND REPORTER	0	-	1	50 %	1	50 %	0	-	-	-
REPORTER	5	6 %	3	4 %	17	20 %	11	13 %	1 %	1 %
REDACTEUR DETACHE	1	2 %	32	70 %	-	-	-	-	€	-
REPORTER STAGIAIRE	1	10 %	2	20 %	1	10 %	1	10 %	€	€
REDACTEUR POLYVALENT	107	8 %	217	16 %	230	17 %	234	17 %	27 %	29 %
REDACTEUR SPECIALISE	46	13 %	35	10 %	53	15 %	46	13 %	12 %	6 %
REDACTEUR REWRITER TRADUCTEUR	2	4 %	1	2 %	12	24 %	13	26 %	1 %	2 %
CORRESPONDANT ETRANGER	3	14 %	1	5 %	3	14 %	1	5 %	1 %	€
REDACTEUR STAGIAIRE	115	10 %	425	37 %	140	12 %	89	8 %	29 %	11 %
CORRESPONDANT LOCAL	11	19 %	33	58 %	2	3 %	-	-	3 %	€
REPORTER PHOTO CAMERA	16	4 %	70	16 %	52	12 %	40	9 %	4 %	5 %
REDACTEUR DESSINATEUR HUMORISTE	4	18 %	1	3 %	11	37 %	12	40 %	1 %	1 %
STENOGRAPHE PRESSE	15	17 %	33	38 %	11	12 %	2	2 %	4 %	€
NON PRECISE	32	6 %	33	6 %	65	12 %	62	11 %	8 %	8 %
TOTAL	394	8 %	984	19 %	768	15 %	825	16 %		

DE LA CARTE DE JOURNALISTE 1964 - 1971

ET PAR EMPLOIS

HEBDO ET PARIS		PRESSE ETRANGERE		AGENCES		RADIO TV		NON PRECISE		TOTAL
PROVINCE		ECRITE		(ET EDITION)						
11 8 %	8 %	7 13 %	5 %	8 2 %	6 %	1 -	£	55 5 %	40 %	138 3 %
3 2 %	9 %	- -		4 1 %	12 %	- -		9 1 %	27 %	33 1 %
1 1 %	2 %	- -		1 -	8 %	4 1 %	10 %	8 1 %	20 %	39 1 %
- -		- -		3 1 %	7 %	3 1 %	7 %	3 -	8 %	40 1 %
- -		- -		- -		- -		2 -	28 %	7 -
16 11 %	3 %	8 15 %	2 %	14 4 %	3 %	7 1 %	1 %	91 9 %	9 %	482 9 %
- -		2 4 %	6 %	1 -	3 %	1 -	3 %	5 -	16 %	33 1 %
3 2 %	2 %	1 2 %	£	12 3 %	8 %	- -		22 2 %	15 %	151 3 %
- -		- -		- -		- -		- -		2 -
- -		- -		3 1 %	3 %	36 6 %	42 %	10 1 %	12 %	85 2 %
2 1 %	4 %	- -		4 1 %	9 %	1 -	2 %	6 1 %	13 %	46 1 %
- -		- -		- -		4 1 %	40 %	1 -	10 %	10 -
48 33 %	4 %	17 33 %	1 %	105 29 %	8 %	173 30 %	13 %	223 20 %	16 %	1 354 26 %
5 4 %	1 %	3 6 %	1 %	17 5 %	5 %	115 20 %	32 %	37 3 %	10 %	357 7 %
- -		3 6 %	6 %	11 3 %	22 %	2 -	4 %	6 1 %	12 %	50 1 %
2 1 %	9 %	2 4 %	9 %	2 1 %	9 %	6 1 %	26 %	2 -	9 %	22 -
33 23 %	3 %	4 8 %	£	100 27 %	9 %	45 8 %	4 %	188 18 %	17 %	1 139 22 %
2 1 %	3 %	1 2 %	2 %	- -		2 -	3 %	7 1 %	12 %	58 1 %
10 7 %	2 %	1 2 %	£	38 11 %	9 %	140 25 %	32 %	70 7 %	16 %	437 8 %
- -		- -		1 -	3 %	- -		1 -	3 %	30 1 %
- -		- -		10 3 %	11 %	- -		18 2 %	20 %	89 2 %
8 6 %	2 %	3 5 %	1 %	30 8 %	6 %	32 6 %	6 %	274 26 %	51 %	539 10 %
144	3 %	52	1 %	364	7 %	572	11 %	1 038	20 %	5 141 100 %

TABEAU II

**LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES
DE JOURNALISTE, SELON LE NIVEAU D'ETUDES**

ACTIVITES NIVEAUX D'ETUDES	PREMIERE ACTIVITE											DEUXIEME						
	PRESSE (Activités non journalistiques)	ECRIVAINS	EDITION	CINEMA	PHOTO	PUBLICITE	IMPRIMERIE	ENSEIGNEMENT	AUTRES SECTEURS	SECTEUR NON PRECISE	AU MOINS UNE ACTIVITE ANTERIEURE	AUCUNE ACTIVITE ANTERIEURE	PRESSE	LITTERATURE	EDITION	CINEMA	PHOTO	PUBLICITE
PRIMAIRE	11	-	-	3	7	1	1	3	51	2	79	21	10	-	1	1	5	1
SECONDAIRE 1er CYCLE	9	-	1	2	6	2	1	3	41	1	65	35	6	1	1	1	2	2
SECONDAIRE 2ème CYCLE	8	Σ	1	2	3	2	1	6	33	1	57	43	6	Σ	1	1	1	1
BACCALAUREAT	7	Σ	1	2	1	2	Σ	9	24	1	47	53	3	1	1	1		1
TECHNIQUE	11	-	2	1	7	4	2	1	48	2	78	22	8	-	1	1	5	2
SUPERIEUR (DEBUT)	4	Σ	1	2	1	1	1	12	26	1	49	51	3	Σ	1	1	1	1
SUPERIEUR, 1er CYCLE	6	Σ	1	2	2	3	-	9	31	1	55	45	3	1	2	1		2
SUPERIEUR, 2ème CYCLE	4	1	1	1	Σ	2	Σ	18	27	Σ	54	46	2	Σ	1	Σ	Σ	1
SUPERIEUR, 3ème CYCLE & GE	5	1	3	-	1	2	-	15	38	2	67	33	4	1	2		-	1
NON PRECISE	11	-	3	3	3	5	-	5	28	2	60	40	2	-	2	2	-	-
TOTAL	7	Σ	1	2	3	2	1	9	33	1	59	41	4	Σ	1	1	1	1

ANTERIEURES A L'ENTREE DANS LA PROFESSION

REPARTITION PAR SECTEUR (%horizontaux)

ACTIVITE						TROISIEME ACTIVITE										SOUS TOTAUX			
IMPRIMERIE	ENSEIGNEMENT	AUTRES	NON PRECISE	AU MOINS DEUX ACTIVITES ANTERIEURES	UNE SEULE ACTIVITE ANTERIEURE	PRESSE	LITTERATURE	EDITION	CINEMA	PHOTO	PUBLICITE	IMPRIMERIE	ENSEIGNEMENT	AUTRES	NON PRECISE	SOUS TOTAUX : TROIS ACTIVITES	DEUX ACTIVITES	UNE ACTIVITE	AUCUNE ACTIVITE
1	1	24	1	45	34	5	-		1	2				9	1	16	29	34	21
Σ	1	18	1	32	33	5				1				6	Σ	12	20	33	35
Σ	1	15	1	27	30	3				1			1	4	Σ	9	18	30	43
Σ	2	14	Σ	23	24	2			1	Σ			1	5	Σ	9	14	24	53
1	1	26	1	46	32	7		1		1	1			11	Σ	21	25	32	22
Σ	4	11	Σ	22	27	2			1		1		2	4	Σ	10	12	27	51
-	4	14	Σ	27	8	3		1			1	1	1	5	1	13	14	28	45
-	4	15	Σ	23	31	1		1			-		1	6		9	14	31	46
Σ	4	19	1	32	35	1					1		2	2	1	7	25	35	33
-	-	16	2	24	36	-								5	3	8	16	36	40
Σ	3	16	1	28	31	3	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	Σ	1	6	Σ	10	18	31	41

TABLEAU III

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES A L'ENTREE DANS LA
PROFESSION DE JOURNALISTE SUIVANT LE SEXE : REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

SECTEUR D'ACTIVITE	HOMMES			FEMMES		
	1ère ACTIVITE	2ème ACTIVITE	3ème ACTIVITE	1ère ACTIVITE	2ème ACTIVITE	3ème ACTIVITE
PRESSE	6	3	2	10	7	5
LITTERATURE	Σ	Σ	Σ	1	1	Σ
EDITION	1	1	Σ	2	2	1
CINEMA	2	1	Σ	2	Σ	Σ
PHOTO	3	2	1	Σ	Σ	Σ
PUBLICITE	2	1	Σ	2	1	1
IMPRIMERIE	1	Σ	Σ	Σ	—	Σ
ENSEIGNEMENT	9	3	1	8	2	1
AUTRES	32	16	6	32	18	6
SUPERIEUR NON PRECISE	1	1	Σ	2	1	1
TOTAL	57	27	11	65	33	14
PAS D'ACTIVITE	43	73	89	35	67	86
TOTAL	100	100	100	100	100	100

TABLEAU IV

LES PROFESSIONS EXERCEES ANTERIEUREMENT AU JOURNALISME : PREMIERE ACTIVITE

PROFESSIONS			AGRICULTEURS	ARTISANS	CADRES SUP. ET POL.	CADRES MOYENS TECHNICIENS	ARTISTES, ARMEE, POLICE	EMPLOYES	OUVRIERS	PERSONNEL DE SERVICE	N.P.	TOTAL
H O M M E S	PRIMAIRE		4	14	3	8	5	17	25	1	1	78
	SECONDAIRE 1er CYCLE		2	5	3	14	3	18	11	1	6	63
	SECONDAIRE CYCLE 2		1	3	5	17	5	14	7	1	3	56
	DIPLOME BAC, B.S		1	1	6	19	2	8	2	1	3	43
	TECHNIQUE		1	5	3	19	6	11	25	1	7	78
	SUPERIEUR DEBUT		2	1	7	21	5	6	3	2	3	46
	SUPERIEUR CYCLE 1		1	2	11	21	4	5	3	-	4	51
	SUPERIEUR CYCLE 2		1	-	22	17	3	5	2	-	4	52
	SUPERIEUR CYCLE 3 GE		2	1	33	19	7	2	-	-	5	67
	NON PRECISE		-	-	11	16	4	11	2	-	-	44
TOTAL		1	3	10	18	4	9	7	1	4	57	
F E M M E S	PRIMAIRE		-	-	4	8	-	33	8	-	21	74
	SECONDAIRE 1er CYCLE		1	7	1	16	5	34	3	2	3	72
	SECONDAIRE CYCLE 2		-	1	3	19	7	28	2	3	7	70
	DIPLOME BAC, B.S		1	2	5	18	2	19	-	1	5	51
	TECHNIQUE		2	-	-	18	1	54	3	1	6	85
	SUPERIEUR DEBUT		-	1	6	27	3	14	1	2	5	59
	SUPERIEUR CYCLE 1		1	1	9	30	3	15	-	2	6	66
	SUPERIEUR CYCLE 2		-	-	23	23	1	9	-	1	4	61
	SUPERIEUR CYCLE 3, GE		-	1	25	20	1	7	-	-	10	64
	NON PRECISE		6	-	12	41	-	24	-	-	-	83
TOTAL		1	1	9	22	3	22	1	1	6	66	
HOMMES	FEMMES	TOTAL	1	2	9	19	4	13	6	1	4	59

TABLEAU V

LE NIVEAU D'ETUDES SELON L'EMPLOI AU

EMPLOI ACTUEL NIVEAU D'ETUDES	REDACTEUR EN CHEF	SECRE-TAIRES GENERAUX DE LA REDACTION	CHEF DE SERVICE	CHEF DE RUBRIQUE	SECRETAIRE DE REDACTION	SECRETAIRE D'EDITION	MAQUET-TISTE	REPORTER	REDACTEUR DETACHE
PRIMAIRE	3 %	-	5 %	5 %	2 %	3 %	3 %	4 %	4 %
SECONDAIRE 1 ^{er} CYCLE	7 %	12 %	10 %	15 %	13 %	6 %	16 %	9 %	20 %
TOTAL 1+2	10 %	12 %	15 %	20 %	15 %	9 %	19 %	13 %	24 %
SECONDAIRE 2 ^{ème} CYCLE (avec ou sans bacc).	17 %	27 %	13 %	23 %	27 %	36 %	16 %	30 %	33 %
TECHNIQUE	2 %	3 %	21 %	10 %	14 %	3 %	33 %	1 %	4 %
SUPERIEUR DEBUT	16 %	12 %	13 %	15 %	15 %	27 %	13 %	20 %	9 %
SUPERIEUR CYCLE 1	12 %	6 %	10 %	10 %	11 %	9 %	7 %	14 %	11 %
TOTAL 6+7	28 %	18 %	23 %	25 %	26 %	36 %	20 %	34 %	20 %
INGENIEUR CYCLE 2	11 %	18 %	13 %	5 %	12 %	12 %	4 %	12 %	15 %
SUPERIEUR CYCLE 3 ET GRANDES ECOLES	31 %	21 %	15 %	13 %	6 %	3 %	8 %	8 %	8 %
8+9	42 %	39 %	28 %	18 %	18 %	15 %	12 %	20 %	17 %
NON PRECISE	1 %	-	-	5 %	Σ	-	-	1 %	2 %
TOTAL : EFFECTIFS ET POURCENTAGE HORIZONTALS	137 3 %	33 1 %	39 1 %	40 1 %	489 9 %	33 1 %	150 3 %	97 2 %	46 1 %

MOMENT DE L'ORTENTION DE LA CARTE

REDACTEUR POLYVALENT	REDACTEUR SPECIALISE	REWRITER TRADUCTEUR	CORRES- PONDANT A L'ETRANGER	REDACTEUR STAGIAIRE	CORRES- PONDANT LOCAL	REPORTER PHOTO (ou cameraman)	DESSINA- TEURS	REDACT. STENOGR. DE PRESSE	NON PRECISE ET NON JOUR.	TOTAL
2 %	2 %	—	—	2 %	14 %	12 %	7 %	9 %	4 %	3 %
11 %	11 %	4 %	9 %	15 %	14 %	25 %	3 %	19 %	14 %	15 %
13 %	13 %	4 %	9 %	17 %	28 %	37 %	10 %	28 %	18 %	18 %
28 %	19 %	30 %	19 %	32 %	28 %	21 %	30 %	15 %	24 %	26 %
5 %	6 %	2 %	—	6 %	3 %	24 %	17 %	48 %	8 %	10 %
18 %	16 %	10 %	18 %	17 %	12 %	7 %	10 %	6 %	14 %	15 %
10 %	15 %	22 %	23 %	10 %	10 %	6 %	20 %	2 %	11 %	10 %
28 %	31 %	32 %	41 %	27 %	22 %	12 %	30 %	8 %	24 %	25 %
18 %	19 %	22 %	23 %	13 %	12 %	1 %	3 %	1 %	14 %	13 %
2 %	7 %	11 %	10 %	5 %	5 %	2 %	10 %	—	10 %	7 %
25 %	30 %	32 %	27 %	18 %	15 %	3 %	13 %	1 %	24 %	21 %
1 %	1 %	—	4 %		4 %	2 %	—	—	2 %	1 %
1 353 26 %	357 7 %	50 1 %	22 2	1 139 22 %	58 1 %	437 8 %	30 1 %	89 2 %	541 10 %	5141 100 %

ANNEXE II

QUESTIONNAIRE (Annexe à la demande de délivrance de la carte)

ANNEXE A LA DEMANDE DE DELIVRANCE DE LA CARTE

La Commission a décidé de mettre à jour l'enquête statistique et sociologique de la profession de Journaliste.

Nous vous demandons en conséquence, de bien vouloir remplir ce questionnaire de façon aussi complète que possible.

A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Ne rien écrire dans cette
colonne

Sexe Né le à
Situation de famille nombre d'enfants
Nationalité
Nationalité d'origine (s'il y a lieu)
Domicile : Ville département
Profession de votre père

ETUDES	Lieu (ville et département ou pays	Diplôme obtenu et date
- Primaires
- Techniques
- Primaires supérieurs
- Secondaires
- Supérieures
- Discipline ou Grande Ecole

Aviez-vous simultanément une activité professionnelle rémunérée ?
.....

Langues étrangères : parlées
écrites

FORMATION JOURNALISTIQUE

Aviez-vous suivi des cours spéciaux ?

Si oui :

- Dans quelle Ecole ou Organisme : Nom
Ville et Pays

- Avez-vous obtenu un diplôme :
A quelle date :

- Aviez-vous en même temps une activité professionnelle rémunérée :

.....

- Laquelle :

.....

.....

B - PRINCIPALES ACTIVITES NON JOURNALISTIQUES

exercées depuis la fin de vos études, avant une activité de journaliste professionnel ou simultanément :

	Lieu	Durée
.....
.....
.....
.....
Actuellement		Depuis
.....
.....
.....
Pourcentage

C - PRINCIPALES ACTIVITES JOURNALISTIQUES (études non comprises)

Titre et siège des journaux ou agences	Lieu de l'activité	Durée
a- Avant le dépôt de votre dossier		
.....
.....
.....
.....
b- Actuellement		Depuis
Titres principaux
.....
.....
Collaborations annexes		Depuis
.....
.....

c- Date d'entrée dans l'entreprise : 19 ..

Première fonction occupée
..... à pendant.....

Autres fonctions occupées
..... pendant.....

Fonction actuelle
..... à depuis

Salaire brut mensuel

ou moyenne mensuelle des piges

ANNEXE III

Textes essentiels du statut des journalistes professionnels

Extraits de la convention collective nationale de travail des journalistes

TEXTES ESSENTIELS DU STATUT DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS

LOI DU 29 MARS 1935.

La loi du 29 mars 1935 a défini le «journaliste professionnel» : «celui qui a pour *occupation principale, régulière et rétribuée*, l'exercice de sa profession dans une publication quotidienne ou périodique éditée en France ou dans une agence française d'informations, et *qui en tire le principal des ressources nécessaires à son existence*». Le correspondant payé au fixe et remplissant les mêmes conditions est également considéré comme journaliste professionnel, auquel sont, par ailleurs, assimilés les rédacteurs-traducteurs, sténographes-rédacteurs, rédacteurs-reviseurs, reporters-dessinateurs, reporters-photographes, «à l'exclusion des agents de publicité et de tous ceux qui n'apportent, à un titre quelconque, qu'une collaboration occasionnelle».

Après divers articles portant sur le contrat de louage de services du journaliste, son licenciement, ses périodes de congé, etc., l'article 29 i) de la loi précise :

«Pourront seules se prévaloir de la qualité de journaliste, soit à l'occasion de l'établissement d'un passeport ou de tout autre acte administratif, soit en vue de bénéficier des dispositions prises en faveur des représentants de la presse par les autorités administratives, les personnes énumérées à l'article 30 a) et *titulaires d'une carte d'identité professionnelle*.

Les conditions dans lesquelles seront délivrées ces cartes, la durée de leur validité, les conditions et les formes dans lesquelles elles pourront être annulées seront déterminées par un règlement d'administration publique . . .»

DECRET DU 17 JANVIER 1936.

C'est le décret du 17 janvier 1936 (modifié par les décrets des 22 juin 1949 et 2 juin 1954) décret portant règlement d'administration publique et *fixant les conditions de délivrance de la carte d'identité professionnelle des journalistes*, qui a institué à proprement parler la *Commission de la Carte*.

Il stipule que cette Commission sera *paritaire* (sept représentants des directeurs, sept représentants des journalistes professionnels) et soumise à un *renouvellement triennal*. Il fixe les conditions d'attribution et de retrait de la carte. Il crée enfin la «*Commission supérieure*», juridiction d'appel.

ORDONNANCES POSTERIEURES A LA LIBERATION.

Une ordonnance du 30 septembre 1944 a fait interdiction à tout journaliste professionnel de collaborer à un journal écrit ou parlé «s'il n'est muni d'une *nouvelle carte d'identité professionnelle*»

Le 29 mars 1945, une autre ordonnance édictait des pénalités en cas d'infraction à cette interdiction : 100 francs à 100 000 francs d'amende, 6 jours à 6 mois d'emprisonnement.

ARRETE DU 16 SEPTEMBRE 1952 (modifié par arrêté du 22 décembre 1952) fixant la répartition des représentants des directeurs de journaux et agences de presse à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels.

Membres titulaires :

Fédération nationale de la presse française	3
Syndicat national de la presse quotidienne régionale	2
Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique	1
Syndicat national des agences de presse	1

Membres suppléants :

Fédération nationale de la presse française	1
Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique	1
Syndicat national de la presse quotidienne régionale	1
Syndicat national des agences de presse	1

REPARTITION DES SIEGES A LA COMMISSION SUPERIEURE.

Membre titulaire :

Fédération nationale de la presse française	1
---	---

Membres suppléants :

Fédération nationale de la presse française	1
Syndicat national de la presse quotidienne régionale	1

Les sept représentants des journalistes professionnels et leurs suppléants sont élus par les titulaires de la carte d'identité professionnelle.

Un représentant de la première catégorie et un représentant des journalistes sont également désignés en qualité de correspondants dans les régions délimitées par le règlement intérieur de la Commission de la Carte.

La Commission est présidée alternativement par un représentant des directeurs de journaux et un représentant des journalistes.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE LA CARTE.

La carte d'identité professionnelle des journalistes résultant non de la possession de diplômes, ni encore moins de pressions amicales ou de démarches complaisantes, mais uniquement de la *constatation d'un état de fait*, toute la procédure prévue par les textes que nous venons d'évoquer tend à établir avec le maximum de certitude cet état de fait.

C'est ainsi qu'à l'appui de sa première demande de carte adressée à la Commission, le postulant doit fournir :

- 1 - La justification de son *identité* et de sa *nationalité* ;
- 2 - Une note sur ses *antécédents* ;
- 3 - Un extrait de son *casier judiciaire* ayant moins de trois mois de date ;
- 4 - L'indication, s'il y a lieu, du *groupement professionnel* auquel il appartient ;

5 - *L'affirmation, sur l'honneur*, que le journalisme est bien sa profession principale, régulière et rétribuée et qu'il en tire une rémunération au moins égale au salaire minimum qui aura été fixé, pour le département ou pour la région, dans les conditions prévues par l'article 3 de la loi du 29 mars 1935. Cette affirmation sera appuyée de l'indication des publications quotidiennes ou périodiques ou des agences françaises d'informations dans lesquelles le postulant exerce sa profession ;

6 - L'indication, le cas échéant, des *autres occupations* régulières rétribuées ;

7 - *L'engagement* de faire connaître à la Commission tout changement qui surviendrait dans sa situation et qui entraînerait une modification des déclarations sur la production desquelles la carte aurait été délivrée. Cet engagement comportera l'obligation de rendre la carte à la Commission dans le cas où le titulaire viendrait à perdre la qualité de journaliste professionnel.

«Lorsque la demande est formulée par un étranger, le dossier fait, sur l'initiative de la Commission, l'objet d'un avis du ministre chargé de l'information. Cet avis est donné après enquête de celui-ci auprès des divers départements ministériels intéressés. La carte ne peut être délivrée au postulant que s'il a obtenu préalablement la carte de travail prévue au décret n° 46-1340 du 5 juin 1946.»

En possession de ces diverses pièces, sur lesquelles elle peut exercer toutes les vérifications qu'elle juge utiles, la Commission de la Carte *statue à la majorité absolue*, le nombre des votants étant toujours rigoureusement paritaire et ne pouvant être inférieur à huit (sur les 14 membres qu'elle compte au total). La carte délivrée est *renouvelable annuellement*.

La Commission peut *annuler une carte* qu'elle a délivrée. Dans ce cas, il y a d'abord convocation (par lettre recommandée) de l'intéressé, qui présente ses explications et peut se faire assister d'un conseil ; il peut également ne pas comparaître devant la Commission et lui envoyer ses observations par écrit. De toute façon, la décision finale des commissaires lui est notifiée par lettre recommandée.

LA COMMISSION SUPERIEURE

Les intéressés peuvent formuler une réclamation contre toute décision de «la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels» devant une *commission supérieure*, ainsi composée :

«Un conseiller à la Cour de cassation, en exercice ou honoraire, président ;

»Deux magistrats de la Cour d'appel de Paris, en exercice ou honoraires ;

»Un représentant des directeurs de journaux et agences de presse ;

»Un représentant des journalistes professionnels.

»Les trois magistrats et un suppléant pour chacun d'eux sont désignés par le premier président de la Cour dont ils relèvent.

»Les représentants des directeurs de journaux et agences de presse et des journalistes professionnels, ainsi que deux suppléants de chacun d'eux, sont respectivement désignés et élus dans les mêmes conditions et en même temps que les membres de la Commission du premier degré

»Le mandat de représentant à la Commission supérieure est incompatible avec celui de membre de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels.

» La réclamation est adressée par lettre recommandée au *ministre du Travail*, qui la transmet sans délai au président de la Commission supérieure ; celle-ci statue en suivant les règles prévues.»

LOI DU 13 DECEMBRE 1956
modifiant l'article 29 J du Livre 1er du Code du Travail
et l'article 11 du décret du 17 janvier 1936

Article Premier. — Le second alinéa de l'article 29 J du Livre 1er, titre II, Code du travail, est modifié comme suit :

«Les conditions dans lesquelles sont délivrées ces cartes, la durée de leur validité, les conditions et les formes dans lesquelles elles pourront être annulées seront déterminées par un règlement d'administration publique.»

Art. 2. — Il est inséré dans le Livre 1er du Code du travail un article 99 d ainsi rédigé :

«Art. 99 d. — Sans préjudice de l'application des dispositions des articles 11 et 26 du Livre III du présent Code, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 40 000 à 400 000 francs (anciens) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura, soit fait sciemment une déclaration inexacte en vue d'obtenir la carte d'identité de journaliste professionnel ou la carte d'identité de journaliste professionnel honoraire prévues à l'article 29 J du présent Livre, soit fait usage d'une carte frauduleusement obtenue, périmée ou annulée, en vue de bénéficier d'un avantage prévu audit article, soit délivré sciemment des attestations inexactes en vue de faire attribuer l'une des cartes précitées.

»Les mêmes pénalités seront applicables à quiconque aura fabriqué, distribué ou utilisé une carte présentant avec l'une des cartes ci-dessus visées ou les documents délivrés par les administrations publiques aux journalistes une ressemblance de nature à prêter à confusion.»

ANNEXE A LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
DES JOURNALISTES

DEFINITION DES FONCTIONS DES JOURNALISTES DE LA PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE

DEFINITION	COEFFICIENTS
Rédacteur en chef. — Est responsable, sous l'autorité de la direction, de la conception et de la réalisation du journal. Il a autorité sur l'ensemble du personnel rédactionnel	280
Rédacteur en chef adjoint. — Assiste ou supplée le rédacteur en chef	235
Secrétaire général de rédaction. — A pour fonction d'animer et de coordonner les différents services rédactionnels suivant les directives de la rédaction en chef. Il assure la production et la réalisation du journal. Il est, notamment, responsable de l'ensemble des mises en page et du respect de leurs horaires	210
Premier secrétaire de rédaction. — Est, à défaut de secrétaire général de rédaction, responsable de la réalisation du journal, c'est-à-dire de l'assemblage des divers éléments et de leur mise en valeur suivant leur intérêt respectif. Dans certaines entreprises, il peut être l'adjoint du secrétaire général	185
Chef de service. — Dirige et coordonne le travail d'une équipe de rédacteurs, de secrétaires de rédaction, de secrétaires d'édition, dans un complexe de rubriques diverses	175
Chef du service photographique. — Dirige, coordonne et, si besoin en est, participe au travail d'au moins 3 reporters-photographes. Il assume en outre la responsabilité de l'ensemble du laboratoire (développement, tirage, télé-photo, et le cas échéant, la surveillance de la qualité de la production régionale).	175
Grand reporter. — Journaliste d'autorité professionnelle reconnue, effectuant habituellement des enquêtes et reportages de caractère personnel et approfondi. Il dépend directement de la rédaction en chef et de la direction	175
Chef de rubrique. — Est un journaliste travaillant hors des services hiérarchisés qui, seul, ou avec un ou plusieurs adjoints, est particulièrement chargé d'un ou de plusieurs secteurs de l'information spécialisée exigeant des connaissances d'un niveau élevé dans un ou plusieurs de ces secteurs (économique et social, financier, fiscal, juridique, littéraire, scientifique, arts et spectacles, etc.). La surface occupée par lesdites rubriques, leur périodicité et la qualité de leur contenu seront les critères non obligatoirement cumulés de classification de ce poste	155
Sous-chef de service. — Assiste ou supplée le chef de service	150
Rédacteur politique. — Assure la recherche et la rédaction des informations politiques, économiques et sociales d'intérêt national ou les comptes rendus des débats parlementaires.	150
Chef de centre, d'agence ou de rédaction détachée 2e échelon. — Assure ou coordonne le travail administratif et rédactionnel d'une agence, d'un centre ou d'une rédaction détachée comportant au moins 4 journalistes professionnels à temps complet sous ses ordres	150

Chef photographe. — Dirige, coordonne et, si besoin est, participe au travail d'au moins trois reporters-photographes	150
Chef sténographe. — Dirige, coordonne et participe au travail d'une équipe d'au moins quatre sténographes-rédacteurs placés sous ses ordres	150
Chef de centre, d'agence ou de rédaction détachée 1er échelon. — Assure ou coordonne le travail administratif et rédactionnel d'une agence, d'un centre ou d'une rédaction détachée comportant de un à trois journalistes professionnels à temps complet sous ses ordres ...	140
Reporter. — Est un journaliste expérimenté essentiellement chargé des reportages et enquêtes dont l'intérêt déborde le cadre local	140
Secrétaire de rédaction 2e échelon. — A la responsabilité de la qualité rédactionnelle, de la présentation et de la mise en page d'un ou plusieurs secteurs d'informations générales ou magazines. Il peut être également appelé à effectuer des travaux de rédaction	140
Rédacteur détaché 2e échelon. — Journaliste professionnel seul en poste qui assure le travail rédactionnel et administratif d'un secteur important.	130
Secrétaire d'édition 2e échelon. — A la responsabilité d'une ou plusieurs éditions dont il assure la mise en page éventuellement avec un ou plusieurs adjoints. Il peut être également appelé à effectuer des travaux de rédaction	130
Secrétaire de rédaction 1er échelon. — Assiste ou supplée le secrétaire de rédaction ...	125
Rédacteur détaché 1er échelon. — Journaliste professionnel seul en poste qui assure le travail rédactionnel et administratif d'un secteur peu important	120
Rédacteur principal. — Est le journaliste à qui on peut demander une copie originale et, le cas échéant, un commentaire de dépêches ou d'informations de correspondants. Il peut éventuellement assurer le remplacement d'un chef d'agence, ou occasionnellement la mise en page au centre d'édition	120
Reporter photographe 3e échelon. — Doit être capable de sa propre initiative de prendre, de tirer des photographies originales et de qualité se suffisant à elles-mêmes. Il doit être capable de rédiger des légendes ou des textes courts pour accompagner les photographies.	120
Sténo-rédacteur 2e échelon. — Enregistre de façon constante tous articles ou informations transmis par télécommunication. Il doit par sa vitesse d'enregistrement (150 mots/minute) et sa culture générale, donner une transcription rapide et fidèle des articles et informations qui lui sont transmis et, si besoin est, les rédiger sous une forme journalistique.	120
Secrétaire d'édition 1er échelon. — Est adjoint au secrétaire d'édition 2e échelon, participe à la confection d'une ou plusieurs pages. Il peut être également appelé à effectuer des travaux de rédaction	115
Rédacteur 3e échelon. — Est le journaliste qui, au centre d'édition ou dans une agence régionale, assure le compte rendu de manifestations importantes à caractère local ou régional.	115
Rédacteur 2e échelon. — Est le journaliste qui, au centre d'édition ou dans une agence régionale, donne une forme journalistique aux communiqués et informations de correspondants transmis à la rédaction ou qui assure le compte rendu des manifestations courantes locales ou régionales	110
Rédacteur 1er échelon. — Est le journaliste qui, au centre d'édition ou dans une agence régionale donne une forme journalistique aux communiqués et informations de correspondants et qui, d'une façon générale, assure les petites informations. Il ne peut rester plus de trois ans à cet échelon	100

Sténo-rédacteur 1er échelon. — Enregistre de façon constante tous les articles ou informations transmis par télécommunications et doit en donner une transcription fidèle, correcte et rapide (120 mots-minute)	100
Reporter photographe 2e échelon. — Doit être capable de prendre et de tirer des photos destinées à illustrer des articles et de présenter des légendes pouvant accompagner ces photographies	100
Reporter dessinateur. — A pour occupations la recherche, la prise, la création, la mise en œuvre et l'exécution des documents dessinés inspirés par l'actualité ou à propos d'actualité : reportages, croquis, caricatures, dessins humoristiques, illustrations d'articles à l'exclusion formelle de tous textes ou dessins publicitaires	100
Reporter photographe débutant. — Est le photographe qui, après avoir satisfait aux obligations du travail en laboratoire ou après avoir obtenu le diplôme d'une école professionnelle spécialisée, sera embauché pour le service reportage. Il aura une année pour satisfaire aux conditions requises pour devenir reporter photographes	92

ANNEXE IV

Note sur l'indexation des rémunérations en vue de leur comparabilité

NOTE SUR L'INDEXATION DES REMUNERATIONS EN VUE DE LEUR COMPARABILITE

La comparaison des salaires selon les diverses situations professionnelles ou les différentes caractéristiques socio-culturelles, l'examen de leur répartition, le calcul des moyennes, supposent que l'on ramène à des éléments comparables des rémunérations perçues au cours des années 1964 à 1971. On ne saurait en effet par exemple faire significativement la moyenne de salaires nominaux perçus à deux années différentes : si le salaire nominal moyen des nouveaux journalistes est de 1 840 F en 1971 et de 1 190 F en 1964, cela n'aurait pas de sens de dire que le salaire moyen sur la période 64 - 71 se situe entre ces deux chiffres.

Nous devons nous ramener aux conditions économiques d'une année donnée ; pour que les résultats soient directement lisibles nous choisirons l'année terminale 1971, en tenant compte de deux éléments : hausse des prix et hausse des salaires réels, qui se combinent pour déterminer la hausse des salaires nominaux.

Nous nous ramenons donc aux conditions économiques de 1971 en multipliant, chaque année T rémunération nominale x $\frac{\text{rémunération nominale moyenne des nouveaux titulaires 1971}}{\text{rémunération nominale moyenne des nouveaux titulaires année T}}$.

Dans la pratique nous avons procédé en deux temps. Les rémunérations nominales sont indexées selon l'indice du salaire nominal des cadres des activités commerciales et libérales déterminé par le Ministère du Travail (enquête annuelle). Compte tenu de la date des demandes de carte (qui commencent pour une année donnée dès le dernier trimestre de l'année précédente), nous nous référons pour 1964 à septembre 1963 et ainsi de suite (indice 100).

1964 : 100
1965 : 107
1966 : 116
1967 : 122
1968 : 133
1969 : 143
1970 : 158
1971 : 173

Nous calculons alors pour une rémunération nominale : z

$$z_1 := z \frac{\text{indice 1971}}{\text{indice de l'année}}$$

Les moyennes annuelles des rémunérations z_1 s'établissent ainsi :

ANNEE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1964	2 080	2 000	2 060
1965	2 110	1 980	2 080
1966	1 950	1 840	1 920
1967	2 000	1 770	1 950
1968	1 890	1 910	1 900
1969	1 940	1 930	1 940
1970	1 860	1 810	1 850
1971	1 890	1 730	1 840

la moyenne des rémunérations z_1 pour l'ensemble de la période étant de 1 910 F.

Ceci montre que les rémunérations nominales moyennes des nouveaux titulaires de la carte de journalistes ont crû légèrement moins vite, au cours de la période 1964 - 1971 que les salaires nominaux moyens des cadres des activités commerciales et libérales.

Soit en effet :

- 0 le taux de croissance moyen de l'indice de référence
- p le taux de croissance moyenne des rémunérations nominales des nouveaux titulaires
- \bar{z}_t la rémunération nominale moyenne des nouveaux journalistes à l'année t
- $\bar{z}_1 t$ la moyenne de z_1 à l'année t (t = 0 en 1964 et 7 en 1971)

On obtient :

$$\bar{z}_1 t = \bar{z}_t \frac{(1+0)^7}{(1+0)^t}$$

$$\bar{z}_t = \bar{z}_0 (1+p)^t$$

$$\bar{z}_1 t = \bar{z}_0 (1+0)^7 \frac{(1+p)^t}{(1+0)^t}$$

Si $p < 0$, $\bar{z}_1 t$ décroît quand t croît, ce qui est le cas ici.

Dans un deuxième temps, pour effectuer une comparaison correcte, à l'intérieur des nouveaux titulaires de la carte de journaliste, nous corrigeons donc z_1 en fonction de l'écart constaté entre p et 0, et nous obtenons des salaires comparables z_2 (Z_2 étant en moyenne inférieur de 3,5 % à z_1) dont la moyenne sur l'ensemble de la période est de 1 840 F : nous nous sommes donc bien placés aux conditions économiques de 1971.

ANNEXE V

TABLEAU VI COMPTE RENDU DES REPONSES RELATIVES AUX LANGUES VIVANTES

**COMPTE RENDU DES REPONSES AUX QUESTIONS
SUR LES LANGUES VIVANTES**

72 % des nouveaux entrants, contre 60 % de l'ensemble des journalistes en 1964, ont déclaré parler au moins une langue étrangère : en outre les deux tiers des nouveaux entrants, contre la moitié seulement de l'ensemble des journalistes en 1964, ont déclaré écrire au moins une langue étrangère.

Ces chiffres sont difficiles à interpréter compte tenu de la précision de la question et de la sincérité des réponses. On peut considérer qu'ils constituent un indicateur secondaire de la progression du niveau de formation dans la profession.

Nous publions ici un tableau relatif à la connaissance des langues vivantes, selon le sexe et la nationalité.

Cette étude a été réalisée au Centre d'Etudes et de Recherches
sur les Qualifications au Département des Synthèses
par JG SENDER

Ce document de travail n'étant destiné qu'à une diffusion restreinte la reproduction totale ou partielle en est interdite.



Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications

58 boulev
92170 -
Tél : 644

SU.